

# BULSAC

## Bulletin <sup>des</sup> Sociétés anciennes et contemporaines

Siège et secrétariat :

680, avenue du Président Léon Mba

Institut de Recherche en

Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

ISSN 2958-8170

Numéro 5, juin 2022



Les femmes dans l'histoire contemporaine de l'Afrique : entre balbutiement et véritable ancrage, de 1960 à nos jours p. 5

Le financement public extérieur dans l'électrification du Gabon de 1963 à 1975 : le cas du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) p. 9

Le cadavre dans l'espace public librevillois: une critique sociale et politique, 1970-2020 p. 12

La présence et l'affirmation des femmes gabonaises dans les institutions publiques (1990-2020) p. 17

Le projet scientifique et culturel d'un établissement patrimonial : enjeux de performance et de gouvernance institutionnelles p. 21

Angoué Claudine-Augée (2016). Les fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon. Paris, l'Harmattan, Collection Études Africaines. p. 25

Histoire, Archéologie et Sciences connexes

# *BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines)*

ISSN 2958-8170 (print)

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST/Gabon)

Le BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines) est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du Département Études Anciennes et Contemporaines de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines.

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux et les publications en histoire, en archéologie et dans les sciences connexes. Ces travaux et publications paraissent sous forme de fiches techniques, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par semestre.

## **Comité éditorial :**

Dr Robert Edgard Ndong, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Martial Matoumba, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Judicaël Etsila, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Fabrice Nfoule Mba, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Fred-Paulin Abessolo Mewono, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Hervé Essono Mezui, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Eric Damien Biyoghe Bi Ella, Chargé de recherche (CAMES)  
Dr Stéphane William Mehyong, Chargé de recherche (CAMES)  
Dre Olive Pulchérie Itoumba, Chargée de recherche (CAMES)

## **Directeur de publication :**

Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES),  
Chef du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

## **Coordination scientifique et secrétariat de rédaction du BULSAC :**

Dr Martial Matoumba  
Dr Robert Edgard Ndong  
Dr Judicaël Etsila

## **Site internet et e-mail du BULSAC :**

<https://bulsac.com> (ISSN : 2958-8189 - online)  
[bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com)

## **Nom et adresse de l'éditeur :**

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC),  
680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)  
Libreville (Gabon)

## **Conception et réalisation du bulletin :**

Dr Martial Matoumba

**Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.**

Photo de couverture : Femmes de Ndindi sur la lagune Banio (auteur : Martial Matoumba, 2014).

## Sommaire

Dre Judith DOUTSONA

**Les femmes dans l'histoire contemporaine de l'Afrique : entre balbutiement et véritable ancrage, de 1960 à nos jours**.....5

Dr Stéphane William MEHYONG

**Le financement public extérieur dans l'électrification du Gabon de 1963 à 1975 : le cas du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)**.....9

Dr Judicaël ETSILA

**Le cadavre dans l'espace public librevillois: une critique sociale et politique, 1970-2020**.....12

Dre Olive Pulchérie ITOUMBA

**La présence et l'affirmation des femmes gabonaises dans les institutions publiques (1990-2020)**.....17

Dr Eric Damien BIYOGHE BI ELLA

**Le projet scientifique et culturel d'un établissement patrimonial : enjeux de performance et de gouvernance institutionnelles** .....21

Dr François MOTO NDONG

**Angoué Claudine-Augée (2016). Les fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon. Paris, l'Harmattan, Collection Études Africaines** .....25

Recommandations aux auteurs .....28



## Les femmes dans l'histoire contemporaine de l'Afrique : entre balbutiement et véritable ancrage, de 1960 à nos jours

Dre Judith DOUTSONA,  
Attachée de recherche  
IRSH - CENAREST (Gabon)  
rdoutsona@yahoo.fr

Cette réflexion est issue d'une communication présentée au colloque *Les post et les anthropologies en Afrique : du dialogue nord - sud* organisé à l'Université Omar Bongo du 18 au 22 juin 2018 par les Éditions Oudjat en ligne, sous la houlette de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Cette communication avait pour objectif de montrer le traitement que les historiens africains et partant gabonais ont réservé aux femmes et aux études féministes depuis plus d'une cinquantaine d'années, de 1960 à nos jours. L'année 1960 a été choisie comme date de début de la réflexion parce qu'elle marque non seulement l'année de l'indépendance du Gabon (post colonial), mais aussi l'année d'apparition des premières études sur les femmes en Afrique (D. Paulme, 1960). Dans la continuité de nos recherches sur l'histoire des femmes fonctionnaires, notre réflexion s'insère aisément dans la volonté de réinterroger la pratique historique des chercheur-e-s gabonais-e-s. Deux interrogations principales sous-tendent cette communication. La première est de savoir comment les interrogations du fait post colonial ont évolué à la lumière des mutations historiographiques constantes. La seconde s'interroge sur l'intérêt accordé aux femmes dans l'histoire contemporaine de l'Afrique depuis la naissance de l'histoire des femmes en Occident dans les années 1980. Cette communication se fonde sur l'hypothèse selon laquelle, la réécriture de l'histoire générale centrée sur l'étude des rôles sociaux des hommes et des femmes comme mode d'écriture historique et d'analyse des sociétés passées séduit peu les chercheur-e-s en Histoire contemporaine de l'Afrique.

Dans cette perspective, la première partie fait le point sur la pratique du métier d'historien tandis que la deuxième apporte un éclairage sur l'apparition des femmes dans l'histoire de l'Afrique. Nous évoquons, dans la dernière partie, la difficile institutionnalisation des études féministes dans le milieu académique gabonais.

### 1. La pratique du métier d'historien

Les chercheurs-es, quel que soit le continent et l'époque, écrivent l'histoire avec les sources textuelles, orales et matérielles (iconographiques, audiovisuelles, films, enregistrement). À ces sources traditionnelles, s'ajoute l'indispensable recours pour l'historien à l'interdisciplinarité. En effet, l'histoire des femmes et du genre se prêtent davantage à l'approche pluridisciplinaire où elle tire parti particulièrement des outils méthodologiques de l'anthropologie et de la sociologie, aujourd'hui incontournable pour appréhender au mieux les phénomènes sociaux, les pratiques individuelles ainsi que les

difficultés que posent les problématiques sur les femmes ; tant les sources pour l'écrire sont peu abondantes. De manière générale, l'histoire de l'Afrique subsaharienne avant 1960 a été la chasse gardée des ethnologues, qui, avec un regard unilatéral teinté de paternalisme, faisait l'apologie de « la gloire » de l'empire colonial français sous l'angle de l'étude des conquérants venus du nord, des résistances, des répressions ou encore de guerre coloniale. Une rupture décisive s'opère dans les années 1960 correspondant à l'élaboration d'un véritable travail d'écriture de l'histoire africaine (J-P. Chrétien, 2003). Les travaux de Georges Balandier sur « La situation coloniale », ou encore du géographe devenu plus tard historien Jean Suret Canal sur « L'Afrique avant l'arrivée des Blancs » font office de travaux fondateurs de la discipline. Les historiens français spécialistes de l'Afrique, Hubert Deschamps (1970), Henri Brunschwig (1983), Catherine Coquery-Vidrovitch (1994), chacun à leur manière à travers leurs travaux, jettent les bases de la méthodologie et des approches nouvelles de la connaissance du passé du continent africain (J- L. Triaud, 2006). Les historiens africains délaissent de plus en plus souvent l'histoire coloniale ou de la décolonisation devenue obsolète, pour une histoire globale des sociétés africaines. Ils s'intéressent davantage aux questions de l'État, de l'indépendance, du développement, de l'émergence des classes moyennes, des questions politiques, économiques, l'emploi, l'éducation, l'urbanisme, les migrations, etc. C'est dans le sillage de ce renouvellement des problématiques et l'attention portée aux aspects culturels et identitaires que naît l'histoire des femmes, soucieuse de prendre en compte historiquement la question du féminin. Toutefois, Jean Pierre Chrétien invite l'historien africain à ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Autrement dit, les pistes scientifiques posées il y a plus d'un demi-siècle et auxquelles nous sommes redevables de l'existence même de notre discipline ainsi que les concepts doivent être réappropriées et réadaptées aux réalités internes des sociétés africaines afin d'enrichir les problématiques » (J. P. Chretien, 2003). Dans le même sens, Fatou Sow invite les historien-e-s des femmes et du genre, à se (re) approprier un label féministe à partir d'un « surmoi » d'Africain-e-s, et à partir de leur propre imaginaire ancré dans les réalités africaines et dans le reste du monde (Fatou. Sow, 2008).

### 2. L'apparition des femmes dans l'histoire de l'Afrique

La problématique de femmes dans l'histoire de l'Afrique n'est pas un champ de recherche neuf. Les explorateurs, les administrateurs coloniaux, les ethnologues, les anthropologues et les missionnaires ont pris en compte la situation des femmes dans leurs études<sup>1</sup>. Toutefois, ces

1. Maurice Delafosse, Dr Poutrin, *Enquête coloniale dans l'Afrique Française Occidentale et Equatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles, le mariage*, Paris, Société d'Éditions Géographiques Maritimes et coloniales, 1930, p. 502; Edouard Trezenem, « Notes ethnologiques sur les tribus Fang du Moyen-Ogooué », *Journal de la société des Africanistes*, Tome VI, 1936, p. 89.

derniers, dans une approche descriptive, véhiculaient une image misogyne, dévalorisante de la femme africaine en phase avec leur époque « bête de somme », victime, loin de l'analyse féministe actuelle et de la défense des droits des femmes. Ainsi les organisations des femmes des pays en développement dénoncent la représentation coloniale de la femme africaine muette, et qui ne se mobilise pas, tandis que l'Européenne serait, éduquée, moderne, active sur le marché du travail, libre de prendre de décisions. Au Sénégal par exemple, le combat pour le droit de vote est allé de pair avec celui contre la discrimination des femmes autochtones vis-à-vis de celles originaires de la puissance coloniale qui, elles, étaient autorisées à voter (I. Attané, C. Brugeilles, W. Rault, 2015). L'ouvrage *Femmes d'Afrique noire*, de l'ethnologue Denise Paulme (1960) va faire date en ce sens que c'est un ouvrage qui regroupe pour la première fois les femmes et qui va produire six études sur les femmes africaines. À ce sujet, Jean Pouillon dans le compte-rendu de cet ouvrage citant Denise Paulme, écrit

« l'enquête ethnologique étant presque toujours menée à l'aide et aux auprès des seuls éléments masculins de la population, l'image qui en résulte se trouve être dans une large mesure, celle que les hommes, et eux seuls, se font de leur société ». (J. Pouillon, 1961, 120-121).

Cette nouvelle approche permet de voir les Africaines sous un autre angle, celui de leur contribution socio-économique à l'histoire du continent et au développement qui était un enjeu majeur. Le rôle joué par les mouvements féministes du monde occidental depuis les années 1970–1980 et la recherche féministe notamment les *Women's Studies* aux USA éveillent les consciences. En effet, l'air féministe venu d'Occident a suscité des initiatives allant dans la production des travaux de recherche sur les femmes, mais également à contribuer à ancrer les questions de femmes dans les institutions de recherche et les universités africaines. Alors que dans les années 1970, les thèmes récurrents étaient liés au mariage des femmes rurales, dans la décennie 1990, de nouveaux axes historiographiques émergent : le fait féminin est perçu comme entité, et des thèmes novateurs permettent d'appréhender le rôle des femmes dans la vie politique coloniale et postcoloniale, leur militantisme devenant un thème de recherche allant de la biographie à la réflexion politologique (T. M. Bah, 2015, 99). Toutefois, en Afrique subsaharienne, deux tendances se dégagent : l'Afrique anglophone offre une tradition féministe plus ancienne, un véritable encrage, notamment avec une quarantaine de *Women and Gender Studies Centers*, d'Ouganda jusqu'à Tanzanie en passant par le Cape Town University (Afrique du sud), dont la revue en ligne *Feminist Africa* créée en 2001 qui est un support important ; mais aussi divers centres des universités nigérianes, comme l'*African Gender Institute* (F. Sow, 2008, 17). L'Afrique francophone en revanche, l'ancrage féministe reste mitigé. L'Afrique de l'Ouest s'en sort mieux avec des programmes relativement

récents, c'est le cas de la Chaire d'étude Femmes, genre, société et développement de l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry (2002) ; le Groupe genre et sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (2006) ou encore le Programme Genre de l'école doctorale (ETHOS) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (2006) (F. Sow, Ibid). En Afrique centrale, ces initiatives sont rares ou restent encore dans une phase de balbutiement épistémique. Au Cameroun, le département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I propose un enseignement sur les femmes et le genre qui conduit au Master 1 et 2. De même, le département de sociologie de la même Université a lancé en 2011-2012, un Master professionnel en Genre et Développement avec pour objectif de former les professionnels intéressés par le lien entre la problématique Genre et développement. En République Démocratique du Congo, le Centre d'Études Africaines et de Recherches interculturelles (CEAFRI), mène des recherches sur les questions de développement, le genre et les relations interculturelles depuis 2007 ; ou encore l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD) qui est un espace d'échange et d'élaboration de recherches pour les féministes africaines.

### 3. La difficile institutionnalisation des études féministes dans le milieu académique gabonais

Au Gabon, la problématique des femmes est traitée en priorité par les organismes internationaux de développement comme le Fond des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le FNUAP, l'UNESCO, etc., et quelques associations féminines gabonaises, Femmes Juristes (ODEFPA), Agir pour le Genre, les organisations non gouvernementales qui reprennent en général les directives onusiennes et la politique menée par les autorités gouvernementales. Les questions féministes, semble-t-il, n'intéressent pas les autorités universitaires, par peur ou tout simplement considérées comme un thème mineur. En effet, à l'université Omar Bongo, il n'existe pas à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) un programme sur les femmes intégré dans les processus académiques qui permettrait de mener des recherches appropriées dans le domaine et à faire connaître la richesse des études sur les femmes. Les quelques rares enseignements sur les femmes et le genre ont eu lieu de manière ponctuelle souvent dans le cadre d'une convention avec un organisme international. C'est le cas du programme d'Excellence de l'UNESCO hébergé par le Département des Sciences de l'Information et de la Communication (DSCI) de l'UOB en 2010. Il s'agissait sans doute d'élever l'initiative au niveau des canaux internationaux. D'ailleurs, maintenant que le DSIC est rattaché à un autre département et non plus à l'Unesco, le cours sur le genre a cessé d'être dispensé. À la Faculté de Droits et des Sciences Economiques (FDSE), l'enseignement dispensé au département des sciences politiques sur le genre

et la politique initié en 2015-2016, a également cessé d'être. Il s'agissait portant d'offrir une approche féministe des sciences humaines et sociales au Gabon. Toutefois, le département de sociologie de l'Université Omar Bongo dispose d'un Laboratoire de recherche sur « Corps, sociétés et pouvoirs » qui traite entre autres la question du féminin et du masculin. D'ailleurs en 2012, la Revue gabonaise de sociologie consacre son numéro 6 à la thématique femme et des rapports sociaux de sexe dans la société gabonaise et qui a vu la participation de plusieurs contributeurs toutes disciplines confondues (anthropologues, philosophes, géographes, ethnologues, littéraires...).

Dans la recherche scientifique, il a été créé en 2008 au département d'Histoire et d'Archéologie de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), le Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre (GREG), spécialisé dans les problématiques des femmes, genre et rapports sociaux de sexes. Cependant cette initiative n'a pas pour autant suscité un intérêt dans le milieu académique. Si dans la première décennie des années 2000, on assiste à la production des travaux sur les femmes au Gabon, essentiellement des thèses de Doctorat (A. Ayeni, 2007); (G. Esseng Aba'a, 2010); (J. Doutsona, 2011), toutes historiennes, il n'en demeure pas moins que l'on note une faible insertion des problématiques femmes dans les curricula. Un programme d'enseignement dédié à cette problématique pourrait contribuer à ancrer les questions des femmes et du genre dans l'enseignement supérieur. Aussi s'inscrirait-il dans la Décennie de la femme instituée en 2015 et serait en phase avec la politique de « l'Égalité de chance », ou encore « Gabon égalité » menée par les responsables politiques depuis 2016 et qui a aboutie ces cinq dernières années à des avancées significatives en matière des droits des femmes. Par ailleurs, la réticence des Universités africaines, singulièrement gabonaises à abriter des Centres d'études des femmes, Badini l'évoquait déjà au sujet Burkina. Elle parle d'un « sous-développement » chronique des études féministes dans les Universités africaines qu'elle imputait au fait que comme dans les autres Universités à travers le monde, la recherche féministe est d'abord essentiellement l'œuvre des femmes (enseignantes, chercheuses). Or dans ce milieu le pourcentage de ces dernières est faible d'une part, d'autre part, les pesanteurs et les considérations sociales qui inhibent une telle réflexion, les préjugés contre les enseignements féministes continuent de représenter de véritables freins à la participation des hommes à ces recherches (F. Badini Kinda, 2009). Or l'implication active des hommes dans la promotion de ces problématiques permettraient d'accumuler les connaissances indispensables et asseoir la discipline.

## Conclusion

Pour écrire l'histoire, les historiens africains spécialistes de l'Histoire de l'Afrique utilisent les outils pédagogiques à

usage interne pour alimenter leur pratique de recherche et leur savoir. Le détour nécessaire de la contextualisation et de l'appropriation des paradigmes, la compréhension des rythmes et des césures de l'histoire dans le temps inhérent à la démarche historique, permettent de s'emparer des problématiques difficiles pour contribuer à une histoire culturelle rigoureuse. Notre communication a eu le mérite d'introduire les femmes et la problématique des études féministes dans le débat. Si l'Afrique anglophone présente une longueur d'avance sur l'ancrage des études féministes, l'Afrique francophone notamment l'Afrique de l'ouest a amorcé ce défi dès la fin des années 1990 et le début des années 2000, tandis que l'Afrique centrale reste relativement à la traîne. L'histoire des femmes ne devrait pas se limiter à une histoire faite uniquement par les femmes. Des hommes devraient s'investir dans ce champ de recherche, ce qui atténuerait cette focalisation outrancière sur la femme, pour promouvoir, par la recherche féministe, un changement des rapports hommes femmes, à tous les niveaux de l'activité sociopolitique (T. M. Bah, 2015). En définitive, il ressort un véritable encrengement des études sur les femmes en Afrique anglophone et en Afrique de l'Ouest, balbutiement voire réticence en Afrique centrale, singulièrement au Gabon. Une réticence en porte à faux avec la « Stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités » maître mot de la politique gouvernementale.

## Bibliographie.

Attané Isabelle, Brugeilles Carole, Rault Wilfried, *Atlas mondial des femmes. Les paradoxes de l'émancipation*, Paris, Édition, Autrement, 2015.

Ayeni Aurelie, *Les femmes dans les services de santé du Gabon, des années 1950 aux années 1980, de leurs formations à l'école de santé de Libreville à leur expérience professionnelle*, Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Aix – Marseille I, 2007, 367 p.

Badini-Kinda, Fatoumata, 2009 « Les femmes et les études féministes dans les universités, enjeux et stratégies : le cas du Burkina Faso » *La recherche féministe francophone*, pp. 81 à 90. Mis en ligne sur Cairn.info le 05/06/2018 <https://doi.org/10.3917/kart.sow.2009.01.0081>

[Bah Thierno Moctar, « Le genre dans l'historiographie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre », \*Historiographie africaine. Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale\*, CODESRIA, Dakar, 2015, p. 97-122.](#)

Boserup, Esther, *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983.

Brunschwig Henry, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Flammarion, 1983, 154 p.

Chretien Jean-Pierre, « Pourquoi l'Afrique, pourquoi l'histoire? », *Afrique et histoire*, 2003/1 (Vol, 1), p. 7 - 19.

Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.carn.info/revue-afrique-et-histoire-2003-1-page-7.htm>.

Coquery-Vidrovitch Cathérine, Monio Henry, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1974, 499 p., *Les Africaines, histoire des femmes noires du XIXe au XXe siècle*, Édition Desjonquère, Paris, 1994,

Coquery-Vidrovitch Cathérine, Thébaud Françoise (éd), « Femmes d'Afrique », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 6, 1997.

Maurice Delafosse, Dr Poutrin, *Enquête coloniale dans l'Afrique Française Occidentale et Equatoriale sur l'organisation de la famille indigène, les fiançailles, le mariage*, Paris, Société d'Éditions Géographiques Maritimes et coloniales, 1930.

Deschamps Hubert, *Histoire générale de l'Afrique, de Madagascar et des archipels*, PUF, 1970.

Doutsona Judith, *Les femmes dans la fonction publique au Gabon. Étude des trajectoires professionnelles des femmes gabonaises, 1930-1980*, Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris Denis-Diderot, 2011.

Dulucq Sophie *et al.*, « L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960 », *Afrique & histoire* 2006/2 (vol. 6), p. 235-276. <https://www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-2-page-235.htm>

Esseng Aba'a Gladys, *La loi au Gabon sous l'angle du genre : du milieu du XIXe siècle aux années 1990*, Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris Denis-Diderot, 2010.

Mama Amina, *Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*, CODESRIA, 1997.

Paulme Denise, *Femmes d'Afrique noire*, Mouton, Paris, 1960.

Pouillon, Jean, Denise Paulme (édi) *Femmes d'Afrique noire* [Compte rendu], *L'Homme*, 1961, pp. 120-121.

Suret Canal Jean, *Afrique noire, Géographie, civilisation, histoire. Afrique noire occidentale et centrale*, Paris, Éditions sociales, 1970, 395 p.

Sow Fatou, 2008, « Les défis d'une féministe en Afrique », *Propos* recueillis par Thérèse Locoh, et Isabelle Puech *Travail, genre et société*, 2008/2 (n° 20), pp. 5 - 22. ; « Féminismes décoloniaux, genre et développement. Mouvements féministes en Afrique » ; Entretien avec Fatou Sow, *Revue Tiers Monde* n° 209, janvier-mars 2012 pages 145 à 160 Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-1-page-145.htm>

Trezeneme, Edouard, « Notes ethnologiques sur les Fangs du Moyen-Ogoué », *Journal de la société des Africanistes*, Tome VI, 1936.

Triaud, Jean-Louis, « Histoire coloniale : le retour », *Afrique et histoire*, 2006/2 (Vol.6), pp.235-276). [Cairn.info](https://www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-2-page-235.htm) le 01/12/2006 - <https://doi.org/10.3917/afni.006.0235>.

# Le financement public extérieur dans l'électrification du Gabon de 1963 à 1975 : le cas du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)

Dr Stéphane William MEHYONG,  
Chargé de recherche  
IRSH-CENAREST (Gabon)  
[mehyongstephane@gmail.com](mailto:mehyongstephane@gmail.com)

## Introduction

Dans le contexte de la fin des années 1950 marquée par la décolonisation, la France reconfigure ses institutions afin de conserver des relations étroites avec les Républiques autonomes de la Communauté en voie d'accéder au statut d'État indépendant (J. Meimon, 2007, p.2). Dans cet ordre, le gouvernement français institue le 27 mars 1959 « l'action d'aide et de coopération de la République à l'égard de ces États dans les domaines économique, financier, culturel, social et technique »<sup>1</sup>. Au cœur de ce dispositif public, il y a le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) pour assurer l'essentiel de l'aide directe. Cette assistance française est unique, en ce sens qu'elle constitue le seul recours bilatéral offert aux jeunes États africains dès le début de la décennie 1960, à l'exception de la Guinée de Sékou Touré (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.10). Le Gabon ne tarde pas à la solliciter pour financer la planification de son développement à partir de 1963 qu'il inaugure avec le Programme triennal. Les autorités gabonaises entendent, avec l'appui financier du FAC, moderniser le pays en accroissant singulièrement les ouvrages et les équipements du réseau électrique, du fait qu'ils couvrent seulement 4 % de la population<sup>2</sup>. C'est une de leurs principales priorités. Jusqu'au terme du Deuxième Plan quinquennal en 1975, l'aide du FAC s'est avérée décisive dans la réalisation des projets électriques les plus importants. Cette réalité ouvre alors le champ à une interrogation fondamentale sur l'ampleur et les mécanismes de l'action du FAC dans cette œuvre de développement électrique du Gabon de 1963 à 1975.

La présente réflexion explore l'ampleur de l'aide du FAC dans le développement de l'électrification du Gabon. À cet effet, elle examine dans un premier temps la nature de l'action du FAC et l'établissement des plans de développement à l'intérieur desquels cet organisme intervient pour financer l'électrification. Dans un second temps, elle juge l'appui considérable et conditionné du FAC à l'exécution des projets électriques.

## 1. Le FAC et la conception des plans de développement

### 1.1. La nature de l'aide financière du FAC

L'aide financière du FAC est constituée de crédits d'investissement, sous forme de subventions et de prêts, destinés à des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Elle fait préalablement l'objet d'accord de coopération entre la France<sup>3</sup> et l'État bénéficiaire<sup>4</sup>. Quel que soit l'accord du FAC, deux objectifs accompagnent cette aide : alléger la charge financière de l'État bénéficiaire par la faiblesse du taux d'intérêt et l'allongement des délais de remboursement qui sont généralement de 20 à 30 ans ; permettre, lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un projet, aux entreprises françaises d'avoir le marché des travaux. Ces objectifs existent également quand l'aide du FAC intervient par la participation à d'autres prêts, notamment les prêts du Fonds Européen de Développement (FED) (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.11). Ainsi, l'intervention du FAC est davantage une mesure de soutien aux entreprises et à la technologie françaises qu'une aide au développement du Gabon.

C'est après signature de l'accord que « les crédits d'aide et de coopération ouverts au Premier ministre sont inscrits au Fonds d'aide et de coopération »<sup>5</sup>. En réalité, le Fonds est sous l'autorité du Premier ministre français qui le dirige par un comité interministériel spécial. Ce comité qui définit les programmes généraux d'aide et de coopération intéressant les États africains concernés<sup>6</sup>, valide en dernier ressort le décaissement des fonds.

### 1.2. L'influence du FAC dans l'établissement des plans et la place de l'électricité

À partir des années 1960, le Gabon, sur conseil et assistance technique du ministère français de la Coopération, adopte le modèle de politique keynésienne caractérisé par une planification de son développement. Ce modèle permet d'inscrire une concordance entre les programmes élaborés par le Gabon dans le cadre de ses plans de développement et ceux portés par le FAC pour financement. Confronté à des besoins en développement difficilement supportables par ses ressources budgétaires, le Gabon sollicite dès 1963 le FAC. De ce fait, le Programme triennal 1963-1965, le Premier Plan quinquennal 1966-1970 et le Deuxième Plan quinquennal

3. Le 10 juin 1961, le ministère français de la Coopération est créé. Sa mission est de gérer les relations avec les [pays ayant acquis leur indépendance](#) dans le cadre de la [décolonisation](#) et de contribuer à leur développement. Dans ce cadre, ce ministère devient l'interface pour solliciter l'aide du FAC.

4. Assemblée nationale française, Commission des finances, *Rapport Général – première lecture, n° 85 Tome III Annexe 2 -Projet de loi de finances pour 1998* - Affaires Étrangères et Coopération, décembre 1997, p.78.

5. Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91ème année, n° 74, *op. cit.*, article 2, alinéa 4, p.3700.

6. *Id.*, article 2, alinéas 1 & 3, p.3700.

1. Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91ème année, n° 74, *Décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République et les autres États membres de la Communauté, article 1er*, p.3700.

2. Banque Mondiale, Gabon, *Diagnostic de la pauvreté*, Rapport n° 36490 - GA, 15 juin 2006, p.96.

1971-1975 du Gabon partagent des points similaires quant à leur signification et au mode de financement qui leur est attaché (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.134). Copiés sur les programmes du FAC, ils regroupent de catalogues de projets de même nature (électricité, transport, télécommunications...) jugés utiles pour le développement économique du pays.

Dans ces plans, des priorités en termes d'infrastructures économiques sont identifiées. Ainsi, l'électrification occupe la première place des investissements durant le Programme triennal et le Premier Plan quinquennal, représentant respectivement 30 % et 20 % de leurs totaux. Située à 9,3 % des investissements dans le Deuxième Plan quinquennal, elle est reléguée en troisième position au profit du chemin de fer Transgabonais avec 31 %<sup>7</sup>.

## 2. L'appui considérable et conditionné du FAC à l'exécution des projets électriques

### 2.1. L'intervention du FAC dans le programme triennal et le Premier Plan

Avec le Programme triennal, les objectifs principaux gravitent autour des études hydroélectriques des sites de Poubara, de Tchimbélé, des portes de l'Okanda et surtout de Kinguélé sur la rivière Mbei, affluent du Komo à 100 kilomètres à l'Est de Libreville<sup>8</sup>. Pour cela, le FAC dégage en 1963 à travers deux accords de financement :

- 2,5 millions de francs français<sup>9</sup> courants (125 millions de francs CFA) pour le lancement de l'élaboration de l'avant-projet définitif du barrage de Kinguélé;
- 1 million de francs français courants (50 millions de francs CFA) pour les autres études hydroélectriques (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.112).

L'ensemble des études (conception des avant-projets) est confié à Électricité de France (EDF) conformément aux clauses des accords de financement. Cet effort du FAC couvre le tiers des investissements effectifs d'électrification durant le Programme triennal.

Avec le premier Plan quinquennal, les prévisions de dépenses électriques se chiffrent à 5,2 milliards de francs CFA<sup>10</sup>. Le projet de barrage de Kinguélé à lui seul concentre à 3 milliards de francs CFA, non compris la construction de la route d'accès

7. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, *du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965, p.20. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971-1975*, décembre 1970, p.129.

8. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement...*, op. cit, p.11-p.359.

9. À cette époque, 1 franc français vaut 50 francs CFA.

10. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement...*, op. cit, p.20.

évaluée à 650 millions de francs CFA<sup>11</sup>. Le FAC est le principal contributeur avec 1,3 milliard de francs, dont 380 millions pour l'étude et la construction de la route d'accès à Kinguélé et 862,5 millions à la réalisation des travaux de génie civil (R. Lékoulékissa, 2011, p.197). Cet apport représente 36 % du financement global du barrage. La première tranche intervient en 1968 à hauteur de 18 millions de francs français courants, soit 800 millions de francs CFA pour le démarrage des travaux (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.231). Dans l'accord de financement, le marché des travaux préparatoires du chantier (déforestation site, construction d'entreposage des matériaux et matériel, cité des travailleurs, construction de la voie d'accès) est attribué en 1969 à l'entreprise française Razel. Quant aux travaux de génie civil, ils reviennent à une autre entreprise française, les Chantiers Modernes (R. Lékoulékissa, 2011, p.199-200).

### 2.2 L'intervention du FAC dans le Deuxième plan

Des investissements de 5 milliards de francs CFA sont prévus pour l'électrification avec le Deuxième Plan quinquennal<sup>12</sup>. Environ 20 % du financement sont alloués par le FAC à travers deux projets. Le premier concerne la poursuite de la construction du barrage de Kinguélé. Le Fonds signe à cet effet un autre accord pour engager la seconde et dernière tranche de son financement en 1971<sup>13</sup>. Ainsi, 8 millions de francs français courants, soit 400 millions de francs CFA, permettent l'achèvement des travaux de génie civil en fin 1972 (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.175).

Le second projet financé par le FAC est en rapport avec le barrage de Poubara dans les environs de Franceville dans la province du Haut-Ogooué. En effet, parallèlement aux travaux du barrage de Kinguélé, l'État amorce des négociations avec le FAC pour le financement d'un autre barrage. Ces négociations aboutissent en 1973 à un accord qui permet le décaissement de 12 millions de francs français courants (600 millions de francs CFA), destiné à la conception de l'avant-projet de Poubara (P-C. Maganga-Moussavou, 1982, p.175). Le coût global de ce projet avoisine 48 milliards de francs CFA 1975<sup>14</sup>. Ici également, le FAC impose EDF pour la réalisation des études.

## Conclusion

Le FAC a joué en amont un rôle non négligeable dans l'établissement des plans de développement orchestrés par le Gabon. Ces plans ont été les corollaires des programmes d'aide et de coopération du Fonds. Les programmes d'électrification des plans notamment n'ont pas fait exception à cette réalité. En aval, cinq accords de financement ont lié l'État gabonais au FAC pour leur réalisation, incluant systématiquement l'attribution du marché des travaux aux entreprises et à la

11. *Id.*, p.358.

12. Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal...*, op. cit, P.50.

13. *Id.*, p.48.

14. *Id.*, p.184.

technologie française. Bien que ne laissant aucune marge de manœuvre à l'État gabonais, ils ont néanmoins été le catalyseur

du démarrage du chantier le plus important dans le domaine électrique des plans. Il s'agit du barrage de Kinguélé financé de 1963 à 1971, c'est-à-dire depuis le Programme triennal jusqu'au début du Deuxième Plan quinquennal. Par ailleurs, le FAC a accompagné l'État dans les études hydroélectriques de Tchimbélé, des portes de l'Okanda et surtout de Poubara qui a bénéficié en 1973 d'un financement conséquent.

### Sources

Assemblée nationale française, Commission des finances, *Rapport Général – première lecture, n° 85 Tome III Annexe 2 - Projet de loi de finances pour 1998 - Affaires Étrangères et Coopération*, décembre 1997.

Banque Mondiale, *Gabon, Diagnostic de la pauvreté*, Rapport n° 36490 - GA, 15 juin 2006.

Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965.

Centre d'Information et de Documentation du Plan (Gabon), Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971-1975*, décembre 1970.

Journal officiel de la République française du 28 mars 1959, 91<sup>ème</sup> année, n° 74, *Décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République et les autres États membres de la Communauté*.

### Bibliographie

Lékoulékissa, Rodrigue, 2011, «L'aménagement hydroélectrique de Kinguélé : rôle et savoir-faire des entreprises françaises au Gabon (1947-1973)», *Outre-mers*, tome 98, n° 370-371, *Le contact colonial dans l'empire français : XIXe-XXe siècles*, p.195-204;

Maganga-Moussavou, Pierre-Claver, 1982, *L'aide publique de la France au développement du Gabon depuis l'indépendance (1960-1978)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 304 p.

Meimon, Julien, 2007, «L'invention de l'aide française au développement Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique», *Questions de Recherche/Research*, n° 21, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, p.1-44.

## Le cadavre dans l'espace public librevillois: une critique sociale et politique, 1970-2020

Dr Judicaël ETSILA,  
Chargé de recherche  
IRSH - CENAREST (Gabon)  
hettasila@yahoo.fr

Depuis les années 1970, la presse locale rapporte régulièrement la présence de cadavres dans les rues librevilloises. On découvre à l'aube des corps sans vie jonchant les rues. Ces corps, vidés de leur substance vitale, sont parfois identifiés, d'autres demeurent anonymes.

La présence de cadavres dans l'espace public trouble la quiétude des populations. Le mystère entourant la fin de vie, supposant une menace invisible, crée la psychose, car l'incertitude suscite la crainte, développe la peur. Par ailleurs, les traditions gabonaises ont développé des valeurs attachées à la vie, mais aussi au corps mort, objet de rites funéraires codifiés. Ces éléments sont ébranlés par l'irruption du cadavre dans l'espace social.

Les différentes déconstructions induites par l'ingression du macchabée dans la vie quotidienne interpellent. Quelles sont l'ampleur et les caractéristiques du phénomène? Quelles réalités sociales, culturelles et politiques, ces intrusions de cadavres dévoilent-elles?

La présence de corps sans vie dans l'espace public permet d'accéder à un pan des mentalités collectives de la société gabonaise. L'étude de ce surgissement révèle, au travers de la réaction sociale divulguée par les récits du quotidien *L'Union*, les sensibilités et les seuils du tolérable en cours dans le microcosme gabonais entre 1970 et 2020. Le surgissement du corps-mort agit aussi comme un catalyseur du changement social. De la sorte, il trace les contours d'une critique sociale et politique de la société gabonaise.

La présente note entend montrer comment l'apparition du corps sans vie dans l'espace public dévoile les représentations sociales liées à la mort et transforme une question personnelle en problème de société, donnant ainsi accès aux peurs et aux attentes sociales et politiques des Librevillois.

Deux parties structurent la présente réflexion. La première s'attache à caractériser le phénomène à l'étude afin de lui donner une réalité ainsi qu'une épaisseur historique. La seconde questionne la réaction sociale qui renseigne sur les sensibilités et les seuils du tolérable ainsi que les horizons d'attente.

### 1. Le cadavre dans la presse

Le corps sans vie trouve son expressivité dans la presse écrite. Au travers de son traitement médiatique, le cadavre acquiert une visibilité, mais aussi une réalité sociale. Quelle photographie la presse en donne-t-elle?

### 1.1. Représentation du macchabée dans la presse

Sur la période étudiée, les récits relatifs au cadavre constituent (151 occurrences) un corpus consistant. Celui-ci est marqué par une tendance haussière. De 16 récits à l'orée de l'étude (1974-1979), ce nombre atteint 61 histoires à la fin de l'analyse (2015-2020), comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. Une hausse qui pourrait, en partie, s'expliquer par l'augmentation de la criminalité dénoncée par les Gabonais (C. Wali Wali, 2018).

Période	1974-1979	1984-1989	2005-2010	2015-2020	Total
Effectif	16	28	46	61	151

Source : *L'Union*, 1974-2020

Tableau 1 - Le cadavre à Libreville, 1974-2020

Les récits rapportés par *L'Union* construisent divers profils socio-démographiques des victimes. De fait, il ressort que les cadavres retrouvés sont majoritairement ceux d'hommes adultes (74 % des articles), ensuite d'enfants (14 %) et de femmes (12 %), comme l'indique le tableau 2. Cette distribution suggère une plus grande mortalité des hommes adultes plus exposés aux situations à risque, tout comme ils sont, du fait de leur statut de « chef de famille », plus enclins à rechercher les solutions pour l'existence de la famille. Subséquemment, ils risquent davantage, que les femmes et les enfants, leur vie. Parmi les hommes adultes, on relève la présence de personnes du troisième âge et de jeunes désœuvrés. Ce qui indique le statut social parfois dégradé des victimes.

Statut	Effectif	%
Homme adulte	112	74
Femme adulte	18	12
Enfant	21	14

Source : *L'Union*, 1974-2020

Tableau 1 - Répartition sociodémographique des cadavres

Les dépouilles sont découvertes généralement à l'aurore, comme le rapporte le quotidien *L'Union* en 1988 : « Le corps sans vie d'un homme [...] a été découvert vendredi au petit matin derrière le marché d'Akébé Plaine, abandonné dans une maison inhabitée »<sup>1</sup>. Cette temporalité matinale informe que les décès ont lieu durant la nuit ou à l'aube. Les morts semblent, pour l'essentiel, résulter d'actes de violence et de criminalité. Les cadavres sont majoritairement découverts dans la rue, sur des trottoirs, sur la plage, dans la forêt, au marché, dans l'eau, au débarcadère, dans la chambre ou encore dans une bâtisse (abandonnée, inhabitée, en chantier). Cette cartographie inscrit ces morts dans la quotidienneté

1. *L'Union*, n° 3623, 8 février 1988, p. 4.

des Gabonais qui ne peuvent échapper au spectacle macabre de ces corps sans vie.

## 1.2. La violence du corps sans vie

Le corps mort dans la presse écrite est un corps violent. Son traitement journalistique dévoile la violence que charrie cette présence sans filtre de la mort. La description du corps, la tentative explicative des faits, la vision de l'enveloppe corporelle saccagée, abîmée, font de la découverte du corps mort une monstruosité insoutenable.

La violence apparaît avant tout à travers la sémantique mobilisée par la presse. Le journal évoque un « crime abominable », un « décès », une « sordide découverte » ; il parle de « mort », de « macabre découverte », de « triste découverte », de « barbarie humaine ». Les signalements soulignent la violence des faits rapportés. Cette rhétorique est constante comme on peut le remarquer dans les colonnes de *L'Union* à la suite de la découverte du cadavre d'un jeune homme en 2009 : « Découverte macabre à Kiguélé. Un jeune homme, d'une vingtaine d'années environ, a été retrouvé mort au bord de la route hier matin dans ce quartier populaire de la capitale »<sup>2</sup>.

La violence se lit également à l'aune de la description de la dépouille et de ses stigmates. Il est question de « macchabée », de « cadavre non identifié » de « corps sans vie », de « corps inanimé », de « corps en putréfaction », de « corps partiellement décomposé », de « mauvaise odeur », de « blessures », de « plaie », ainsi que le rapporte en 2010 le quotidien *L'Union* : « Encore un corps sans vie près de l'échangeur du PK 5 »<sup>3</sup>. Les discours au tour du cadavre éclairent les nombreuses agressions endurées par le corps et ayant conduit à son trépas. Les cruautés subies par le corps découvert sans vie sont parfois évoquées ou simplement suggérées. Ainsi l'assassinat est envisagé. Il est question d'individu « poignardé », de « corps mutilé » ou de « mutilations », de « violences subies », de « viol ». *L'Union* se fait régulièrement l'écho de cette rhétorique. C'est le cas, en 2010 :

C. E-O. mortellement poignardée. Funeste vendredi 13 pour la famille de cette jeune gabonaise de 28 ans dont le corps a été retrouvé sans vie au petit matin au quartier PK 5 [...]. Même si elle n'est pas formellement avérée, l'hypothèse d'un viol qui aurait mal tourné est avancée. Selon toute vraisemblance, elle aurait été d'abord violée avant d'être poignardée par ses bourreaux. Une hypothèse étayée par son corps dénudé<sup>4</sup>.

Le corps découvert sans vie a subi des violences pouvant expliquer son anéantissement. Entre attaques à l'arme blanche, viols, mutilations de tout genre, le corps est saccagé avant d'être occis. Victime de la violence, le corps assassiné, en surgissant dans l'espace public, est à la fois, la preuve des exactions endurées par le disparu, mais aussi, le véhicule qui charrie la violence et la mort. Subséquemment, il constitue un

vecteur d'effroi pour les populations, car « les limites du corps dessinent à leur échelle l'ordre moral et signifiant du monde. Penser le corps est une autre manière de penser le monde et le lien social : un trouble introduit dans la configuration du corps est un trouble introduit dans la cohérence du monde (D. Le Breton, 1993, p. 316).

L'incapacité ou l'impossibilité d'identifier le corps mort constitue une violence supplémentaire. En effet, il arrive que la dépouille demeure anonyme. Dans ce cas, le désarroi s'empare des riverains qui sont attristés non seulement par la découverte de la dépouille, parfois en état de dégradation, mais également et surtout par l'impossible identification de la victime. Il se construit alors une communauté compassionnelle avec les parents de la victime qui n'auront pas l'opportunité de faire leur deuil et d'accompagner dignement à un des leurs. De la même façon, voir quelqu'un enterré comme un indigent loin des siens, sans les rites funéraires y relatifs, est aussi une source de tristesse et d'apitoiement. Dans ce sens, « la mort est toujours une cassure, une séparation, une rupture qui blesse ceux qui restent » (F. Glorion, 2002, p. 63). Toutes ces impossibilités constituent des violences faites à la collectivité.

## 2. Le cadavre dans l'espace public : une critique sociale et politique

Le cadavre à travers son traitement journalistique offre un accès pertinent aux sensibilités à l'œuvre au sein de la population gabonaise ainsi qu'à leurs fluctuations. Avec le corps sans vie, la réaction sociale marque une critique sociétale, évoquant implicitement les problèmes de l'insécurité, de la prise en charge des indigents, de l'aménagement de l'espace public, etc. Cette critique apparaît finalement comme un catalyseur du changement social.

### 2.1. La question sociale

La description des dépouilles abandonnées dans l'espace public par la presse donne accès aux représentations sociales. Il en est ainsi l'insécurité et de la gestion de l'indigence. Le corps anéanti met en exergue la question de l'insécurité qui sévit au Gabon. La découverte de corps sans vie angoisse les populations. Elle rappelle aux Gabonais, de façon douloureuse, la violence et la criminalité qui sévissent dans leur environnement. Une réalité décrite en 2009, dans les colonnes de *L'Union* :

Le corps inerte et dévêtu d'une jeune dame, avec une corde au cou, a été découvert mardi matin, dans une maison [...]. Ce nouveau cas d'assassinat vient une fois encore soulever le problème de l'insécurité grandissante qui sévit dans l'ensemble du pays, singulièrement à Libreville [...]. En effet, il ne se passe pas un jour sans qu'on ne découvre dans notre capitale des corps sans vie et portant parfois des traces de la violence et

2. *L'Union*, n° 9979, 21 et 22 mars 2009, p. 8.

3. *L'Union*, n° 10232, 22 janvier 2010, p. 9.

4. *L'Union*, n° 9245, 16 octobre 2006, p. 5.

de la bestialité de leurs bourreaux. Les Librevillois sont habités par la peur et la hantise quotidiennes.<sup>5</sup>

Au début des années 2000, l'angoisse suscitée par le sentiment d'insécurité susévoquée se consolide et s'enrichit d'une catégorisation criminelle supplémentaire : « le crime rituel ». En effet, plus que l'insécurité classique, la criminalité caractérisée par le prélèvement d'organes humains à des fins fétichistes et sacrificielles, apparaît comme le nouveau mal pourvoyeur de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants dans le pays. Ce crime trouve lui aussi une place dans les colonnes de *L'Union* :

Un homme d'une trentaine d'années a été retrouvé aux abords du stade [...] allongeant ainsi la liste de victimes de crimes rituels [...]. De fait, la victime portait les signes de mutilation. Il lui a été prélevé la langue et d'autres organes. Cette découverte macabre a provoqué une véritable onde de choc dans le quartier et au-delà [...]. Selon toute vraisemblance, l'infortuné a été pris à partie par un groupe d'individus, qui lui ont coupé certains organes [...]. Le corps de cette nouvelle victime de la barbarie humaine [...], de bonnes volontés l'on recouvert d'un drap blanc pour dissimuler ce corps mutilé dont la vue choquait la conscience. Au demeurant, ce meurtre pose à nouveau le sempiternel problème de l'insécurité qui revient au galop<sup>6</sup>.

L'épouvante est généralement réactivée par le mystère entourant la fin de vie des victimes. La mort survenant souvent à l'ombre du contrôle social, la suspicion et la crainte s'emparent alors des citoyens convaincus d'être à la merci de criminels. Émerge et se développe alors le sentiment d'insécurité. La nature sordide et morbide des attaques ainsi que leur description accroissent davantage l'effroi. En effet, la dépouille abandonnée dans l'espace public apparaît parfois désarticulée, défigurée, saccagée. De fait, il n'est pas question d'un corps vivant porteur d'attributs positifs, mais plutôt une enveloppe vidée de sa substance, pure matière déjà décomposée, rappelant de façon sordide la précarité de l'existence, la fragilité de la vie. Le corps ainsi présenté choque et s'apparente à un tabou dont l'exposition transgresse toutes les données de régulation et toutes les ritualisations liées au corps mort.

Au sentiment d'insécurité criminelle s'ajoute le sentiment d'insécurité sociale. Nombre de corps morts, lorsqu'ils sont identifiés, ont une origine sociale modeste. C'est le cas de personnes indigentes. Elles finissent par trouver la mort consécutivement à leur dénuement, ou mettent fin à leur vie, épuisées par leur misère. Très souvent, il s'agit de personnes du troisième âge, de jeunes gens ou des étrangers. Se pose alors la question des valeurs sociales des Gabonais liées à l'entraide et à la solidarité. Cette situation se pose avec acuité pour les personnes âgées, comme le rapporte le quotidien *L'Union* en 2009 :

Spectacle pour le moins macabre auquel ont eu droit les riverains du marché de N'kembo. En effet, à leur réveil hier, ils ont eu la désolation de constater le décès de N. N. [...]. La tristesse des habitants de ce quartier [...] était d'autant plus grande que le disparu qui dormait à la belle étoile, abandonné des siens, et qui vivait de la générosité des habitants du quartier [...]. Le vieil homme aurait rendu l'âme dans la nuit de dimanche à lundi, suite à la forte pluie qui s'est abattue sur notre capitale, affaibli par de difficiles et précaires conditions d'existence, il n'aurait pas résisté aux trompes d'eau<sup>7</sup>.

La situation de ce vieillard abandonné par les siens met en exergue la question du délitement des valeurs traditionnelles de la société gabonaise fondées sur la solidarité et la sacralisation de personnes âgées notamment. En 2009, il semble que la famille gabonaise, jadis solidaire, s'« individualise ». Elle paraît plébisciter la famille nucléaire au détriment de la famille élargie qui la caractérisait jusque-là. Subséquemment, la prise en charge de personnes n'intégrant pas la famille nucléaire, en l'occurrence celles du troisième âge, se raréfie. Ce qui, en l'absence d'une prise en charge par la collectivité, plonge ces personnes délaissées dans un processus de précarisation. C'est cette situation que décrit *L'Union* :

Cette énième découverte d'un corps d'un sans domicile fixe septuagénaire illustre sans doute le délitement de nos valeurs séculaires de solidarité et devrait interpeller la société toute entière. Naguère vénérées pour leur sagesse, les personnes du troisième âge sont aujourd'hui honnies par leurs semblables qui n'hésitent pas à les considérer comme responsables des vicissitudes de leur existence<sup>8</sup>.

Une autre forme d'indigence dévoilée par le cadavre concerne les jeunes filles qui, pour échapper à leur précarité, sont parfois contraintes à une vie nocturne qui les conduit dans des espaces et des relations insécurisés. Ces lieux, les rencontres faites et les activités développées, scellent leur sort. Poussées par leur impécuniosité, les jeunes femmes apparaissent comme les victimes expiatoires dont *L'Union* en signale 2006, les malheurs :

C. E-O. mortellement poignardée [...]. Selon le témoignage de la petite sœur et du petit frère de la victime, lesquels habitaient avec leur grande sœur dans la même maison [...] C. E-O, s'est rendue à son lieu de travail, comme elle le fait chaque jour, le matin du jeudi 12 octobre dernier pour ne retrouver sa demeure familiale qu'à 1h30. Une demeure qu'elle ne reverra que quelques minutes seulement pour la dernière fois, car après s'être changée, elle est ressortie à 2h du matin. Ceci malgré l'insistance de son petit frère et de sa petite sœur qui lui ont déconseillé de ne plus ressortir à une heure pareille de peur d'être agressée<sup>9</sup>.

La dégradation progressive des mœurs, dénoncée *supra*, continue de faire des victimes en 2009 :

5. *L'Union*, n° 9953, 19 février 2009, p. 9.

6. *L'Union*, n° 9658, 29 février 2008, p. 7.

7. *L'Union*, n° 9951, 17 février 2009, p. 9.

8. *Idem*.

9. *L'Union*, n° 9245, op.cit.

Une jeune dame trouvée morte au PK 8 [...]. De fait, cette jeune dame qui aurait subi des sévices corporels et sexuels avant son assassinat ferait partie de ces filles noctambules qui se lancent à l'assaut de la capitale gabonaise à des heures tardives, sans tenir compte de l'insécurité qui y règne depuis des années<sup>10</sup>.

## 2.2. Sur le plan politique

La question du corps mort dans l'espace public constitue également un problème politique. Les autorités publiques sont régulièrement interpellées par une réaction populaire angoissée et soucieuse de voir ses préoccupations sécuritaires traitées par les gouvernants. Il en est ainsi de la question de l'insécurité pour laquelle la performance du gouvernement est jugée insatisfaisante (C. Wali Wali, 2018 ; J. Etsila, 2021). Traumatisée par le mystère des corps sans vie, l'état macabre de certaines de ces dépouilles et les lieux lugubres où sont perpétrés les crimes, la population estime que l'État ne fait rien pour mettre un terme à l'insécurité qui sévit au Gabon et singulièrement à Libreville. En effet, la présence de cadavres,

vient une fois de plus, confirmer l'épineux problème de l'insécurité grandissante qui y sévit [...]. Il ne passe pas, en effet, un seul jour sans que l'on ne signale un cas de braquage, de vol, et autres délits orchestrés par de bandes de jeunes [...]. L'insécurité ne cesse de prendre des proportions inquiétantes. Les habitants déplorent, en outre, les nombreux lieux de débauche qui seraient à l'origine de ces violences quotidiennes<sup>11</sup>.

Cette critique de l'État porte aussi sur la prise en charge des cadavres non identifiés. Les populations se sentent abandonnées à elles-mêmes quant à la gestion de ces morts qui, des heures durant, restent abandonnés sur le lieu de leur découverte comme le rapporte *L'Union* : « Livrées à eux-mêmes, les habitants de N'kembo ont vainement tenté de joindre les services de la mairie de Libreville, la police judiciaire, les sapeurs-pompiers, dans le but de déposer la dépouille de ce compatriote dans une maison de pompes funèbres »<sup>12</sup>. Ainsi, la puissance publique, cristallise la colère des riverains qui, publiquement, expriment leur courroux. Des barricades sont érigées pour exiger la prise en charge de la dépouille. Une manière de signifier le refus d'une situation qui dérange et qui demande un traitement car, « les manifestations permettent de poser sur la scène publique, de transformer des préoccupations particulières et des comportements privés en problèmes pour les inscrire sur l'agenda politique » (P. Favre, O. Fillieule, F. Jobard, 2007, p. 193) :

Son corps inanimé trouvé samedi, est resté sur place durant toute la matinée sans aucune intervention des autorités compétentes. Eu égard à cette situation, les commerçants ont dé-

cidé d'ériger des barricades sur la route, empêchant ainsi la circulation automobile. Ce n'est que dans l'après-midi que le macchabée a été enlevé et la circulation rétablie<sup>13</sup>.

Les plaintes sociales visent une réaction, notamment le traitement de la question de l'insécurité, la prise en charge sociale des indigents de leur vivant et après leur mort. En somme, ces requêtes s'adressent prioritairement à la mairie, aux sapeurs-pompiers, à la police, etc. Toutefois, derrière cette incrimination de l'État, c'est plus généralement un modèle de société qui est remis en cause et dont on demande une refondation.

## Conclusion

L'étude du cadavre dans l'espace public librevillois révèle un phénomène important en constance augmentation. Cette présence continue de cadavres dans les artères de la capitale gabonaise, dévoile une société violente en proie à la criminalité et à l'insécurité. En sus, l'irruption du cadavre, ainsi que son omniprésence dans l'espace public, mettent en exergue les sensibilités collectives des Librevillois. Ceux-ci s'indignent de la présence du corps-mort dans leur quotidien. L'indignation des Librevillois agit *in fine* comme une borne des sensibilités, des normes et des valeurs de la société gabonaise. Elle indique le seuil du tolérable, ce qui est désormais valorisé, accepté et ce qui ne l'est plus ou pas.

Par ailleurs, la présence de dépouilles dans la cité, mais surtout les manquements liés à sa prise en charge, éclairent les dysfonctionnements au cœur de l'action publique. Ainsi, le cadavre dans l'espace public librevillois suscite la plainte collective qui interpelle la société et l'État pour faire cesser le trouble et corriger les pratiques. En cela, la présence impromptue du cadavre dans les lieux publics librevillois, constitue un catalyseur du changement social.

## Sources

- L'Union*, n° 3623, 8 février 1988, p. 4.
- L'Union*, n° 9049, 21 février 2006, p. 5.
- L'Union*, n° 9245, 16 octobre 2006, p. 5.
- L'Union*, n° 9658, 29 février 2008, p. 7.
- L'Union*, n° 9951, 17 février 2009, p. 9.
- L'Union*, n° 9953, 19 février 2009, p. 9.
- L'Union*, n° 9979, 21 et 22 mars 2009, p. 8.
- L'Union*, n° 10065, 6 juillet 2009, p. 7.
- L'Union*, n° 10232, 22 janvier 2010, p. 9.

## Bibliographie

- ETSILA Judicaël, 2021, « Les Gabonais font peu confiance à la police et à la gendarmerie », *Afrobarometer*, Dépêche n° 473.
- FAVRE Pierre, FILLIEULE Olivier, JOBARD Fabien, 2007, *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentation*, Paris, La Découverte.

10. *L'Union*, n° 9958, op.cit.

11. *L'Union*, n° 10065, 6 juillet 2009, p. 7.

12. *L'Union*, n° 9951, op.cit.

13. *L'Union*, n° 9049, 21 février 2006, p. 5.

GLORION François, 2002, *Vivre avec sa mort*, Paris, Ed. la Martinière.

LE BRETON David, 1993, *La chair à vif. Usages médicaux du corps humain*, Paris, Métalié.

MARQUET Jacques, CARTYRELS Yves, 2001, *Attentes sociales et demande de justice. Les mobilisations blanches et après?*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.

WALI WALI Christian, 2018, « La majorité des Gabonais estiment que leur sécurité personnelle s'est dégradée », *Afrobarometer*, Dépêche n°. 256.

## La présence et l'affirmation des femmes gabonaises dans les institutions publiques (1990-2020)

Dre Olive Pulchérie ITOUMBA,  
Chargée de recherche  
IRSH-CÉNAREST (Gabon)  
[olivercherie@yahoo.fr](mailto:olivercherie@yahoo.fr)

### Introduction

La fin des années 1980 se caractérise au Gabon par une situation déplorable dans tous les secteurs d'activités. Le règne d'un seul homme et d'un seul parti à la tête de l'État, durant des décennies, a eu raison du climat incendiaire qui prévaut à l'orée de 1990. Ébranlé par une crise économique sans précédent, avec un impact lourd de conséquences au plan social, le Gabon fait face à une remise en cause du système en place, exprimé par une vague de contestations populaires (N. Métégué N'Nah, 2006, p. 218). Sous la pression internationale et nationale, les autorités politiques gabonaises empruntent la voie de la capitulation en optant pour une Conférence nationale de mars à avril 1990. Ce rassemblement, auquel prennent part toutes les forces vives de la nation, notamment les femmes, pose les nouveaux jalons de la société gabonaise. Désormais choisissant la voie de la démocratisation, qui se traduit entre autres, par la libéralisation politique, le retour au multipartisme, les libertés fondamentales (d'expression, d'opinion, d'association...) etc., le Gabon s'engage tant bien que mal à mettre en application ces nouvelles orientations. Et l'implication des populations aux prises des décisions est un facteur essentiel pour la bonne conduite d'un État démocratique. Les femmes constituant plus de la moitié de la population gabonaise<sup>1</sup>, y ont toujours joué un rôle très actif depuis des décennies. L'auteure Jeanne Nzaou-Mabika (1975, p. 288) l'atteste en ces termes :

La femme joue un rôle primordial dans la société au Gabon. Elle demeure la cheville ouvrière de cette démarche significative du milieu. Aussi, toutes les manifestations de la vie sociale portent son empreinte. Ce n'est pas étonnant, car elle occupe une position complexe : épouse-mère dont la vocation est le dévouement et l'abnégation. Mais justement l'importance de son rôle est sans proportion avec la valeur du statut qui lui sont attribués fut aux droits dont elle peut jouir : état de subordination absolue qui la rend dépendante de l'homme.

Ces propos révèlent le rôle considérable et incontournable que joue la femme gabonaise dans la société. Mais elle semble toutefois reléguée au second rôle voire sous-estimée. D'où l'importance de la mettre au cœur de cette étude, et montrer à juste titre que la femme gabonaise est un agent essentiel dans le développement du pays. Aussi semble-t-il opportun de se pencher sur la question liée à la condition des femmes dans la sphère publique. C'est dans cette perspective que

1. Annuaire statistique du Gabon 2009, [www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf](http://www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf), (date d'accès : 04/01/2018).

nous envisageons traiter d'une part des dispositions prises en vue de la promotion de la femme gabonaise, et d'autre part d'aborder la présence et l'affirmation des femmes dans les institutions publiques.

### 1. Les femmes dans le processus de démocratisation et les dispositions prises pour leur promotion

L'année 1990 a vu la tenue d'une Conférence nationale du 27 mars au 23 avril au Gabon (T. Auracher, 2001, p. 53), avec trois femmes au sein du bureau de la Conférence (J. Martin, 1998, p. 155). Cette Conférence enregistre, pour le compte des femmes, moins de dix associations féminines (S. E. Likassa Ndjila, 2009, p. 74) sur un total de cent soixante-seize associations (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p. 226). La présence des femmes gabonaises est visible à travers l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais (UFPDG), l'Association des Femmes Juristes Gabonaises (AFJG), le Cercle des Femmes Scientifiques du Gabon, etc. (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, p. 74).

Les principales mesures adoptées au cours de cette Conférence ont été, entre autres, le rétablissement du multipartisme, mettant fin ainsi au régime monopartite en vigueur depuis au moins trois décennies, la formation d'un gouvernement de transition, l'organisation d'élections législatives multipartistes (...) (T. Auracher, *op. cit.*, p. 60-61), l'adoption d'une nouvelle Constitution<sup>2</sup>, garante des libertés fondamentales (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p. 252), etc.

Au regard de son article 2 alinéa 2, est réaffirmé : « L'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion <sup>3</sup> ». L'article 4 garantit aux citoyens des deux sexes l'égalité des droits civils et politiques. Ces dispositions reprises quasiment à l'identique dans la Constitution, sont formulées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)<sup>4</sup> ; un référentiel juridique international œuvrant en faveur des femmes. Au regard de ces résolutions, un gouvernement est mis en place le 1<sup>er</sup> juin 1991. Il y consacre en son sein quatre femmes, contrairement au précédent du 29 avril 1990, désigné comme gouvernement de transition, qui n'a compté que deux femmes (A. E. Augé, 2005, p. 278). Il faut attendre le gouvernement d'août 1992 pour observer une légère progression du nombre de femmes au gouvernement ; cinq femmes au total, soit 14% d'entre elles se retrouvent au sein de ce gouvernement<sup>5</sup> (A. E. Augé, *op. cit.*, p. 143). C'est ce qui fait dire à Axel Augé que : « Ce gouvernement sera le plus féminisé qu'ait jamais connu le pays » (*Ibid*). Si la Conférence nationale a permis de mettre

2. Celle-ci est promulguée le 26 mars 1991, cf. Métégué N'Nah, *Histoire du Gabon, des origines à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 251.

3. Constitution de la République Gabonaise du 26 mars 1991, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ga1991i.htm#0>, (consulté le : 11/01/2018).

4. Convention ratifiée par le Gabon en 1983.

5. Cf. aussi Résultats de l'enquête femmes et prise de décision, Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Programme des Nations-Unies pour le développement, Libreville, juillet 2000.

en scène quelques femmes, par leur visibilité, et prendre des mesures pour instaurer une véritable démocratie dans le pays, elle n'a pas réellement pris en compte les femmes de manière spécifique. C'est pourquoi des rencontres initiées sur le territoire national ont lieu dans ce sens.

## 1.2. Le forum national de 1992 et le séminaire national de 1996

En 1992, les autorités gouvernementales organisent un forum du 5 au 8 mars, dédié tout particulièrement aux femmes. Sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, chargé de la Promotion de la femme, doit débattre des sujets concernant les femmes, mais il doit également célébrer la journée mondiale de la femme (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 75). Autrement dit, cet événement d'envergure nationale concorde avec la commémoration de la journée de la femme, instaurée tous les 8 mars<sup>6</sup> par la communauté internationale, dont le Gabon en a fait une tradition. Par conséquent, cela n'est sans doute pas étranger à la légère hausse du nombre des femmes constatée dans le gouvernement de 1992. Finalement, ce forum enregistre une participation record de six cent femmes (*Ibidem*) sur toute l'étendue du territoire. Les points déclinés ont été les suivants :

- Faire le point de la politique gouvernementale en faveur de la femme depuis l'indépendance en recensant les acquis et les points faibles dans les domaines juridique, socioculturel et du développement ;
- Redonner confiance à la femme, l'amener à se prendre en charge elle-même et à s'auto-assumer ;
- Cerner les besoins et les aspirations réelles des femmes de toutes les couches sociales afin d'asseoir une politique effective de condition féminine et d'envisager une intégration de la dimension féminine dans les autres secteurs » (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 76).

Un tel rassemblement a eu tout son intérêt dans le processus de démocratisation puisqu'il a mis les femmes à l'honneur et permis d'aborder des problèmes spécifiques aux femmes ; de réitérer du même coup l'importance voire le rôle de la femme gabonaise au sein de la société. Les propos de la ministre en charge de la Condition féminine, contenus dans son allocution, lors de ce forum, en témoignent :

« Nous sommes fortement persuadés que la femme reste une valeur sûre, la référence et le pilier sur lequel la société doit reposer. La femme constitue une ressource dynamique et disponible sur laquelle on doit compter pourvu qu'on lui donne les outils nécessaires à son plein épanouissement. La femme ne peut jouer ce grand rôle que lorsqu'elle se sent comprise, entourée et aidée » (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, 79).

6. « Journée Internationale de la Femme, un clin d'œil au féminisme ! », *La lettre du GREG*, Éditorial, Numéro 2, mars 2014, p.1.

Comme on peut le constater à travers ces propos, la femme constitue la pierre angulaire de la société gabonaise, mais encore faut-il lui donner les moyens de pouvoir se réaliser et ainsi y contribuer valablement. Jeanne Nzaou Mabika précise clairement en ces termes : « Quand elle est convaincue de l'utilité de sa tâche, la femme gabonaise peut accomplir les plus grandes prouesses, de façon désintéressée »<sup>7</sup>. Ainsi, on ne peut faire abstraction des femmes, qui constituent la moitié du ciel (N. Kristof et S. WuDunn, 2010). Elles doivent nécessairement être impliquées dans le processus de démocratisation. Au risque de se priver d'une bonne partie de la population mais aussi de la « matière grise » disponible. Ce forum retient une série de recommandations à l'endroit des femmes concernant leur développement économique et social. Entre autres, il s'agit de mieux encadrer la femme gabonaise dans tous les secteurs d'activités, car elle constitue un agent de développement incontournable pour le pays. Le Gabon initie alors à la suite de la quatrième conférence mondiale tenue à Beijing (Chine)<sup>8</sup> en septembre 1995, un séminaire national sur le suivi de ladite conférence, en mars 1996.

Les femmes y prennent une part active, on en dénombre trois cent d'entre elles ainsi que quelques associations féminines (S. E. Likassa Ndjila, *op. cit.*, p. 81). De hautes personnalités sont aussi représentées. Parmi celles-ci, il y a la ministre de la Condition féminine, Victoire Lasseny Duboze ; l'épouse du chef de l'État, Édith Lucie Bongo ; le directeur de Cabinet civil du Président de la République, Pascaline Mferri Bongo, etc. (*Ibidem*). L'objectif de ce séminaire était entre autres, de mener des actions concrètes et ciblées afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>9</sup>. En somme, l'émancipation des femmes est devenue l'une des préoccupations majeures des décennies 1990-2000. Et le Gabon, conscient des enjeux que cela comporte, a vite compris le bien fondé de s'arrimer aux exigences internationales. Cela se traduit notamment par la présence et l'affirmation des femmes dans les institutions publiques.

7. La civilisation de la femme dans la tradition africaine, colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine, Société Africaine de culture, Paris 1975, Initiative et pouvoir créateur de la femme l'exemple du Gabon, de Jeanne Nzaou-Mabika, p. 295.

8. Cette conférence vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle met l'accent particulièrement sur l'émancipation politique de la femme et l'élimination de tous les facteurs qui l'empêchent de jouer un rôle actif dans la prise de décision (O. P. Itoumba, 2017, p.46). La conférence de Beijing marque une étape importante dans la promotion et l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers le monde et particulièrement en Afrique.

9. Résultats de l'enquête « Femmes et prise de décision », Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Libreville, juillet 2000, p. 7. Cf. Rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, 2015, Direction de la Condition féminine, <https://www.uneca.org/> consulté le 22/01/2018, p. 5.

## 2. L'affirmation des femmes dans les institutions publiques

La Conférence de Beijing est un fait marquant dans la promotion de la femme, tant au plan international que national. En effet, les États signataires, de la Déclaration et du Programme d'action résultants de ladite rencontre, dont le Gabon, vont en être touchés de façon notable. Dans l'optique de s'harmoniser aux normes internationales, l'État gabonais élabore des politiques nationales en vue de prôner entre autres, l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes etc. Cela donne lieu par exemple, à l'adoption de la loi 7/96 du 12 mars 1996 modifiée, concernant les scrutins électoraux, qui ne fait aucune différence entre l'homme et la femme sur la participation à la vie publique (O.P. Itoumba, 2017, p. 44). Faisons remarquer que, quelques personnalités féminines ont su s'engouffrer dans cette brèche qui leur est offerte, et se distinguer en influençant à jamais le cours de l'histoire du Gabon. Parmi celles-ci nous pouvons citer Mme Berthe Mbené Mayer, élue maire de Lambaréné en 1996. Durant ces six années où elle a la lourde responsabilité de cette ville du Moyen-Ogooué, elle initie bon nombre de réalisations telles que : « la construction de routes, d'écoles, la mise en place d'équipements électrique, d'eau, l'ouverture d'une zone industrielle qui génère quelques emplois grâce à des usines »<sup>10</sup>. Une autre femme qui a su apporté sa pierre à l'édifice dans la construction du pays, Mme Paulette Missambo qui réussit l'exploit de demeurer au Gouvernement durant huit années. En devenant Ministre de l'Éducation Nationale en 1991, dans une situation particulière, notamment due à la transition démocratique au Gabon, elle marque profondément son passage. En effet, elle entreprend d'importants projets au niveau des équipements scolaires, de la valorisation de la carrière enseignante etc. À côté d'elle, une autre grande dame s'inscrit dans son sillage, Mme Angélique Ngoma qui est affectée dès l'année 2000, au Ministère de la Famille, de la Protection de la Femme. À son actif elle réalise entre autres une enquête relative aux « Femmes et prise de décision » instruite en octobre 1999, afin d'évaluer la situation de la gente féminine dans la prise de décision économique, politique<sup>11</sup>. S'ajoute à ses multiples projets entre 2005-2006, des ateliers en vue d'examiner tous les textes encore discriminatoires à l'égard des femmes, tant dans le code civil que pénal. Elle s'attèle également en janvier 2007 à mener une étude concernant la deuxième partie du code civil, pour l'uniformiser avec la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes). Elle fait également adopter des lois toujours en vue d'améliorer la condition des femmes, à l'exemple de celle d'août 2000, pour protéger la mère et l'enfant, mais aussi en 2008, elle s'attaque à l'excision féminine. D'autres personnalités féminines gabonaises ont su

également faire parler d'elles, en tant que pionnières dans certaines fonctions, et influencer le cours de l'histoire du Gabon. Il s'agit entre autres de Mmes Marie-Madeleine Mborantsuo (présidente de la Cour constitutionnelle depuis 1992), Rose Francine Rogombe (présidente du Sénat en 2009, Présidente de la République par intérim en 2009), Rose Christiane Ossouka-Raponda (maire de Libreville en 2014, ministre de la Défense nationale et de la sécurité du territoire en 2019 et Premier ministre en 2020).

### Conclusion

Dans ce vent de démocratie qui souffle au Gabon à l'amorce de l'année 1990, les femmes gabonaises se positionnent autant que les hommes, non seulement au cœur de la Conférence nationale mais aussi via plusieurs associations. De plus, à la faveur des initiatives internationales et nationales, des manifestations spécifiques aux femmes sont organisées en vue de mieux prendre en compte leur condition et les promouvoir au sein de la société. Ainsi, cela permet à certaines individualités féminines d'occuper de hautes fonctions, souvent considérées autrefois comme l'apanage des hommes. Au Gabon, désormais il n'est plus étonnant de voir une femme être Présidente de la République, présidente de la Cour constitutionnelle ou encore Premier ministre.

### Références

#### Sources imprimées

« Journée Internationale de la Femme, un clin d'œil au féminisme ! », *La lettre du GREG*, Éditorial, Numéro 2, mars 2014.  
*La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine, Société Africaine de culture, « Initiative et pouvoir créateur de la femme l'exemple du Gabon », de Jeanne Nzaou-Mabika, pp. 286-295, Paris, 1975, A 254.  
 Les cahiers panafricains, *Le Gabon au féminin*, Publication de l'Agence Panapress, juin 2004.  
 Résultats de l'enquête femmes et prise de décision, Programme autonomisation et promotion sociale et économique de la femme gabonaise, Programme des Nations-Unies pour le développement, Libreville, juillet 2000.

#### Bibliographie

Augé Axel Éric, 2005, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan.  
 Auracher Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.  
 Itoumba Olive Pulchérie, 2017, « Les femmes et la politique au Gabon (1956-2009) : une affaire d'État ou d'activisme féminin ? », in *Revue Gabonaise d'Histoire et d'Archéologie (HISTARC)*, Éditions Lumières, N°2, pp. 30-52.  
 Kristof Nicholas et Sheryl WuDunn, 2010, *La moitié du ciel*, Paris, Les Arènes.

10. Les cahiers panafricains. *Le Gabon au féminin*, Publication de l'Agence Panapress, juin 2004, p. 20.

11. Résultats de l'enquête « Femmes et prise de décision », *op. cit.*, p. 7.

Likassa Ndjila Séphora Emmanuelle, 2009, *L'intégration des femmes à la prise de décision au Gabon : fruit des revendications féministes ou stratégie politique des dirigeants*, en vue de l'obtention d'une maîtrise ès arts et sociologie, département de sociologie, Université d'Ottawa, Canada.

Martin Jacqueline, 1998, *La parité : enjeux et mise en œuvre*, Presses Universitaires du Mirail.

Métégue N'nah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan.

### **Webographie**

Annuaire statistique du Gabon 2009, [www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf](http://www.stat-gabon.org/documents/Donnees/20stat/Compteannuaire/Ann09.pdf), (consulté le 04/01/2018).

La Constitution de la de la République Gabonaise du 26 mars 1991,

<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ga1991i.htm#0>, (consulté le 11/01/2018).

Rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, 2015, Direction de la Condition féminine, <https://www.uneca.org/>, (consulté le 19/12/2017).

# Le projet scientifique et culturel d'un établissement patrimonial : enjeux de performance et de gouvernance institutionnelles

Dr Eric Damien BIYOGHE BI ELLA,  
Chargé de Recherche  
IRSH-CÉNAREST (Gabon)  
[ebiyoghe@yahoo.f](mailto:ebiyoghe@yahoo.f)

## Introduction

Quels que soient sa nature (musée, mémorial, archives, documentation, bibliothèque, etc.), son statut ou la nature des témoins du passé dont elle assure la gestion pour leur transmission aux générations à venir, la force de toute institution patrimoniale réside dans sa capacité à allier les techniques de conservation, d'exposition, de stockage et de manipulation des objets. Globalement régies par des conventions internationales en matière de protection des patrimoines de tous ordres et de sauvegarde des écosystèmes et des dispositions juridiques propres à chaque État, ces institutions patrimoniales font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour trouver des mécanismes de gouvernance spécifiques à leurs collections. C'est le cas, pour tout type d'établissement muséologique comme le Musée national des arts et traditions de Libreville qui voit le jour en 1975<sup>1</sup>, du projet scientifique et culturel (PSC). Le premier objectif de cette fiche consiste à ressortir les enjeux du projet scientifique et culturel, les techniques d'élaboration, les contraintes et les limites liés à cet outil de développement culturel. Le second objectif quant à lui consiste à orienter la direction du Musée des arts aux fins de s'en approprier les contours pour en faire un instrument d'appui à la gouvernance institutionnelle. Pour la lisibilité de cette analyse, le plan retenu comporte cinq points, à savoir : l'approche conceptuelle, les principales raisons de cette nouvelle perspective pour un musée, la méthodologie utilisée pour son élaboration, ses différentes phases, son utilité et ses limites.

## 1. Qu'entendons-nous par projet scientifique et culturel?

Avant de décliner les grands traits relatifs au PSC, il convient de revenir sur la notion de patrimoine, dont l'administration dans une structure patrimoniale nécessite l'observation d'un certain nombre d'exigences pratiques, techniques et méthodologiques. En effet, tout patrimoine (individuel, familial ou communautaire) est un « ensemble des biens sur lesquels [les propriétaires] peuvent faire valoir un titre de propriété ou un droit et qui peuvent être vendus ou donnés. »<sup>2</sup> D'après Françoise, ce terme, très ancien :

1. Article premier de l'ordonnance n° 31/75 du 8 mars 1975 créant et organisant le Musée national des arts et traditions, *JORG* du 15 mars 1975, p. 194.

2. <https://www.google.com/search?q=patrimoine>, (consulté le 29 août 2022).

« était lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...) qui en ont fait un concept « nomade », il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante. (F. Choay, 1999, p. 9).

Quant à lui, le projet scientifique et culturel est un outil technique d'aide à la décision et de gestion qui vise à définir la politique globale d'un musée ou de toute autre structure patrimoniale assimilée en matière de conservation des collections et de diffusion auprès des publics. C'est cet outil qui pose de façon claire la question du rôle de l'institution dans son environnement et y apporte en même temps des réponses précises.

En clair, le plan scientifique et culturel est un document qui fixe les grands axes de la politique scientifique et culturelle mise en œuvre par l'établissement. Outil de pilotage interne, fixant des objectifs précis et réalisables, il constitue la base des négociations avec les partenaires et du suivi de la réalisation du projet. Bien élaboré, concis, cohérent, facile à réaliser et à consulter, ce document d'une cinquantaine de pages a une portée de 5 ans maximum. Il s'appuie sur les moyens disponibles et énonce des choix pouvant contenir des éléments « évidents » de la démarche de l'établissement patrimonial. Dans le cadre de l'opérationnalisation des activités du musée, le PSC devrait constituer la référence commune et permanente pour toute l'équipe.

Outil pratique et guide de l'action culturelle et scientifique, ce document est le fruit d'une réflexion commune entre les acteurs institutionnels, qui permet de prendre du recul et de se sortir d'un quotidien opérationnel ne facilitant pas la réflexion. Pour son contenu, il ne saurait être ni un cadre contraignant ni un remède miracle. Grâce à sa souplesse, il peut s'adapter au fur et à mesure de sa mise en œuvre pour devenir à la fin un objet d'évaluation continue. Enfin, c'est un document évolutif de référence et d'orientation pour la conception du projet architectural. Sur ce plan, il sert de base au cahier des charges remis au programmateur et à l'architecte, maître d'œuvre, qui a pour mission de traduire le projet spatialement et techniquement.

## 2. Un projet scientifique et culturel d'un établissement patrimonial pour quoi faire?

D'après Jean-Luc Barré, engager un projet « est une démarche habituellement longue et complexe (J. -L. Barré, 1998, p. 23). Le PSC est un outil de gouvernance qui permet aux acteurs de se projeter et d'inscrire l'établissement patrimonial au-delà de sa seule dimension scientifique (à travers les collections) ou culturelle (à travers la médiation, les relations avec les publics, la transmission du plaisir, du savoir et de la connaissance).

Globalement, ce projet est élaboré pour permettre la création d'un espace d'échange et d'expérience avec l'ensemble du personnel et d'un cadre au-delà du quotidien envahissant.

Il permet de dégager des choix, des objectifs prioritaires, des moyens dans la mesure où la structure est sur des projets de modernisation. Par ailleurs, il peut donner lieu à des questionnements sur des problématiques relevant du rôle de l'institution patrimoniale dans la société. Et sur cette base, il peut constituer :

- soit une demande de la tutelle, à qui il revient de connaître les grands axes de son projet culturel pour chaque établissement culturel ;
- soit une exigence des partenaires financiers ou techniques.

### 3. De la méthodologie d'élaboration d'un PSC

Le plan scientifique et culturel est le fruit d'une réflexion destinée à moderniser une institution patrimoniale et à pérenniser le bien culturel ; ce dernier se définissant comme « toute œuvre de l'homme ou tout produit de la nature présentant un intérêt scientifique, historique, artistique ou religieux, révélateur d'un certain stade d'évolution d'une civilisation ou de la nature et dont la protection est d'intérêt public. »<sup>3</sup> La méthodologie de son élaboration s'appuie sur les priorités, les objectifs et les moyens pour chacun des axes, des analyses sur les collections<sup>4</sup> (gestion et connaissance), les publics cibles et les stratégies élaborées pour leur fidélisation. L'intérêt est également porté sur l'environnement, l'accueil, la recherche, les bâtiments et l'interaction de tous ces éléments fondamentaux.

Pour tout musée, le principe méthodologique fait mention du caractère fondamental dans la relation entre les collections et les publics cibles. De même, la politique des publics reste tout aussi capitale dans cette démarche de projet. Car, il importe de relever que la conservation des témoins du passé n'est pas une fin en soi. Et ces derniers ne prennent vie et sens qu'à travers la relation qui s'établit entre eux et les publics du musée.

Par ailleurs au regard des tutelles, la politique des publics constitue l'argumentaire le plus efficace, l'activité visible et productive du musée qui justifie le financement des missions de conservation et d'étude. Sur ce plan, Claude Fourteau, relève ce qui suit :

Deux publics sont à la base de la politique des musées. Le public dit « naturel » possède un bagage culturel qui le met à l'aise avec ce que proposent les musées [...] Ce public est fortement lié au niveau d'éducation et à la transmission familiale ou scolaire. L'autre public rassemble les écoles avec lesquelles les musées mènent depuis longtemps une politique éducative quasi volontariste [...] Deux éléments nouveaux sont venus s'ajouter dernièrement dans le camp muséal. L'évolution du public touristique avec lequel on ne peut pas engager un travail dans

la durée parce qu'il n'est que de passage [...] l'élévation du niveau d'instruction, facteur qui pourrait avoir une incidence sur les musées<sup>5</sup>. (Cl. Fourteau, 1995, p. 14).

Pour le cas français, une étude sur l'accueil des scolaires avait été confiée entre 1991 et 1992 à Johann Schaub consultants par la Direction des Musées de France. « Les principaux enseignements de cette étude sont constitués par des propositions de solutions qui s'inscrivent en réponse au constat des difficultés rencontrées par les enseignants, lorsqu'ils cherchent à organiser des sorties dans les musées. » (Johann Schaub Consultants, 1992, p. 194).

Pour revenir à la méthode d'élaboration du PSC à proprement dit, le principe consiste à donner la possibilité à l'ensemble des acteurs institutionnels de :

partir du bilan, sagement organisé, et à envisager des perspectives, sur la base du précédent projet ou non ;

- de réaliser des synthèses à mi-parcours de travaux, éventuellement par groupes de travail ;
- et à déterminer des options de modernisation et veiller à la validation par la tutelle de l'établissement.

### 4. Les différentes phases d'élaboration du projet scientifique culturel

Pour ce qui est du bilan, il faut dire que cette phase comporte une analyse exhaustive de l'existant et concerne tous les aspects liés à l'histoire et à l'étude du milieu et des collections ; à l'état des lieux, au contexte muséologique, muséographique et expologique (présentation) ; aux activités culturelles aux publics ; aux dernières fréquentations des publics ; à la qualité des personnels ; aux moyens administratifs et financiers ; aux partenariats actuels et aux études complémentaires à envisager. Cette première phase d'inventaire et d'analyse nécessite beaucoup de temps pour envisager celle liée à la conception du projet.

En effet, sur la base du bilan, dans lequel sont précisés les besoins « en termes d'espaces d'accueil et de publics, d'animation et de recherche, d'exposition ainsi que les espaces techniques nécessaires à la prise en charge des collections exposées [...] de conservation et de traitement des collections et les espaces liés au fonctionnement de l'établissement (M. Pinette, 2009, p.74), la seconde phase est la plus créative. Car elle permet de se poser un certain nombre de questions inhérentes au projet en perspective. Ici, l'objet consiste à trouver des réponses aux questions préalables<sup>6</sup> à travers des projections sur la nature et le statut du musée, sa vocation, la politique de conservation (préventive et curative) et de restauration des collections, le programme de recherches, le choix de présentation de collections, l'analyse de l'environnement interne et externe du musée, le diagnostic sur les différents publics potentiels,

3. Article 2 de la loi n° 2/94 du 23 décembre 1994 portant protection des biens culturels, Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n° 313 du 1er avril 1995, p. 61.

4. La connaissance des collections résulte de l'observation ou non des principes d'inventaire et de récolement. Elle est également élargie aux techniques d'informatisation et de numérisation des données.

5. Au titre des activités pédagogiques et culturelles, il y a l'exposition (rythme, importance et thématique), les ateliers pédagogiques et activités pour les adultes, les actions hors murs et les publications grand public (dépliant, guide, petit journal), etc.

6.

l'accueil, le choix des activités concrètes, la détermination des services offerts par l'institution, la définition du cadre de gestion et des services commerciaux.

À cette étape, et en s'appuyant sur le diagnostic de départ, il est envisagé d'opérer pour chaque domaine d'activités du musée<sup>7</sup> des choix stratégiques. Il s'agit concrètement de :

- retenir les grandes priorités que l'on se donne pour la durée retenue (3 à 5 ans) en tenant compte des deux dimensions (conservation et diffusion) ;
- dégager des objectifs précis, réalistes et mesurables pour chaque priorité ;
- décliner ces objectifs en actions précises ;
- enfin définir les ressources nécessaires (financières, humaines et techniques) et identifier les partenaires, le temps nécessaire à la réalisation de l'action.

Retenons que la réussite d'un PSC repose sur une bonne adéquation du couple « objectifs-moyens ».

Pour une meilleure lecture des options innovantes et une optimisation réelle des effets du projet dans le fonctionnement de l'institution patrimoniale, il convient pour l'ensemble des acteurs impliqués dans sa rédaction (représentants de la tutelle, architectes, enseignants et chercheurs, muséologues, conservateurs des musées, restaurateurs, régisseurs de collections, médiateurs culturels et autres experts consultants) d'être sélectif dans les choix et de veiller à la hiérarchisation des activités dans la période retenue.

Dans le cadre de la rédaction du PSC, la consultation des acteurs, partenaires, amis du musée ou donateurs, reste également un élément important. En effet, un document d'une importance du type de projet scientifique et culturel, dont l'objectif est de redynamiser l'institution, ne saurait être rédigé à huis clos. Au contraire, il devrait être conçu comme le fruit d'une large consultation avec tous les partenaires de tous ordres ; la plupart des activités à envisager ne se faisant pas toutes seules. Ici, le but dans cette démarche consiste à garantir une communication qui soit à même de sensibiliser et susciter l'adhésion de tous, à savoir le personnel de l'institution, les partenaires scientifiques, les relais des publics ou partenaires et destinataires des activités du musée, et tout autre institution ou établissement culturel.

Après la consultation des partenaires, l'autre démarche consiste à la formalisation du projet. Il s'agit d'une étape concrète de rédaction définitive du projet. C'est une étape contraignante, lourde, mais nécessaire, car elle garantit l'adhésion de tous au projet et sa légitimation. Cette rédaction s'opère en consultation souvent en aller et retour avec les différents services ou partenaires. Une fois la rédaction achevée, la place est à la validation du projet et son évaluation ; une étape faite en dernier ressort par l'autorité de tutelle. C'est elle qui conditionne l'engagement des financements et ouvre des perspectives crédibles pour la demande de

7. Il n'est pas toujours aisé de faire adhérer à tous l'ensemble des éléments contenus dans le projet.

crédits d'investissements. Ici, le maître d'ouvrage devrait, parallèlement à son projet de développement :

« concevoir des stratégies de financements fondées sur un multipartenariat [...] Il est en particulier nécessaire de bien saisir les logiques d'intervention des partenaires potentiels pour donner un caractère d'éligibilité aux demandes de subventions. » (J. -L. Barré, 1998, p. 31).

## 5. Un projet scientifique et culturel très utile, malgré les contraintes et les limites

Le processus d'élaboration du projet scientifique et culturel est très long et complexe. Il n'est pas sans contraintes et comporte des limites. Le PSC nécessite du temps à la fois pour la réflexion, la concertation, les choix des options et la mise en forme. La première difficulté se trouve dans la concertation<sup>8</sup> avec les partenaires. Et pour cela, il faut des concessions, toute chose qui n'est pas forcément une bonne alternative pour l'enrichissement du document. L'autre limite se trouve dans l'obligation de son appropriation par le personnel. Car, le PSC nécessite d'avoir le réflexe de l'utiliser et de le faire utiliser aux membres de l'équipe. Or, un projet scientifique et culturel n'est pas toujours compris par tous et beaucoup d'acteurs ont souvent du mal à s'approprier son utilité, qui est pourtant réelle. En effet, le PSC est un projet d'établissement dont les contours, définis d'accord parties, et les enjeux reposent sur la volonté d'organisation et d'innovation de l'équipe, et de modernisation des institutions patrimoniales. Pour finir avec les limites, nous empruntons à notre compte les propos de Marie-Hélène Joly (2016, p.5), Conservatrice Générale des patrimoines :

Le PSC reste un instrument très utile. Mais son principal défaut est qu'il n'est pas un document contractuel. Au mieux, nous pouvons considérer qu'il constitue une forme de contrat moral avec l'État qui l'a validé et peut sur cette base attribuer des subventions, même modestes. Mais la relation à l'autorité de tutelle reste fondamentale, et il n'existe pas de contractualisation avec cette dernière (sauf dans le cadre des établissements publics, très rares à l'échelon local). Le PSC souffre d'un problème de concordance entre le temps long du patrimoine et le temps court du politique. Cela a toujours été le cas [...] l'élection d'une nouvelle équipe municipale peut mettre en cause la place et le rôle du musée comme outil culturel et social dans la cité, même si l'autorité de tutelle a validé un PSC.

## Conclusion

Le projet scientifique et culturel est une option de gouvernance instituée en France il y a un peu plus de 30 ans « par la Direction des Musées de France et progressivement imposé comme clé pour les subventions de l'État aux projets architecturaux. [...] Il reste avant tout un outil de la politique muséale de l'État » (M. -H. Joly, 2016, p. 2) et cadre avec les dispositions de l'article alinéas 2 et 4 de la loi relative

8

aux musées de France qui stipulent que ces structures ont entre autres pour missions permanentes de « rendre leurs collections accessibles au public le plus large [et de] contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »<sup>9</sup>

Globalement, l'organisation, la gestion et le fonctionnement des institutions patrimoniales répondent à un certain nombre d'exigences globalement élaborées à l'échelle internationale par l'UNESCO. La sauvegarde des patrimoines, dont les mécanismes vont au-delà des simples obligations nationales, et leur diffusion sont clairement encadrées par des conventions supranationales et d'autres législations nationales à l'effet de leur transmission aux générations futures. Pour la présente réflexion, axée sur un pan important de la gouvernance des institutions patrimoniales, l'étude dénote le caractère indispensable du projet scientifique et culturel. Le PSC est cet outil de développement institutionnel élaboré pour tout établissement patrimonial, quelles que soient ses tailles, spécialité et spécificité, à s'offrir des instruments de performance et des perspectives de sa modernisation. Pour son élaboration, fruit de la concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires extérieurs, la démarche s'appuie sur l'existant à savoir la politique du musée, les techniques de conservation et de stockage, l'exposition, les différentes activités et les publics.

### Sources

Loi n° 2/94 du 23 décembre 1994 portant protection des biens culturels, Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n° 313 du 1<sup>er</sup> avril 1995, p. 61-65.

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, *JORF* n° 4 du 5 janvier 2002

Ordonnance n° 31/75 du 8 mars 1975 créant et organisant le Musée national des arts et traditions, *JORG* du 15 mars 1975, p. 194-197

[https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine\\_fr\\_12550.html](https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html) (consulté le 29 août 2022)

<https://www.google.com/search?q=patrimoine>, (consulté le 29 août 2022.)

### Bibliographie

Barré Jean-Luc, 1998, « La conduite d'un projet muséal », *Manuel de muséographie*, Séquier, Paris, p. 23-35

Choay Françoise, 1998, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 285 p.

Davallon Jean, 1991, - « Produire les hauts lieux du patrimoine », *Des hauts lieux : construction sociale de l'exemplarité*, éditions du CNRS, Hors Collection, Paris, 1991, p. 85-102

Fourteau Claude, 1995, « Les publics, cher souci des musées » Acte du colloque international de Genève sur le thème : *Les*

*publics, cher souci des musées*, dans *Revue Genava*, t. XLIII, Genève, p. 14

Johann Schaub Consultants, 1992, « L'Accueil des scolaires dans les musées », dans *Public & Musées*, numéro 2, p. 194-195

Joly Marie-Hélène, 2016, « Le Projet scientifique et culturel aujourd'hui » dans *La Lettre de l'OCIM*, numéro 167/2016, Paris, p. 1-7

Pinette Mathieu, 2009, *Concevoir un projet culturel : le cas des musées d'Amiens, Projet culturel des musées d'Amiens*, Paris, INP, 88 p.

Vaillant, 1998, « Collections publiques et musées en France aujourd'hui », *Manuel de muséographie*, Séquier, Paris, p. 15-22.

9. Article 2 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, *JORF* n° 4 du 5 janvier 2002, p. 305.

**Angoué Claudine-Augée (2016). *Les fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon*. Paris, l'Harmattan, Collection Études Africaines**

Dr François MOTO NDONG,  
Chargé de recherche  
IRSH - CENAREST (Gabon)  
[motondong@yahoo.fr](mailto:motondong@yahoo.fr)

### Introduction

La lecture d'un ouvrage écrit par un tiers est un moment confus et difficile à décrire. En effet, elle engendre un mélange presque mélancolique rempli d'émotions et de sentiments, dont l'excitation de la découverte de nouvelles connaissances, la peur de ne pas bien cerner le message véhiculé, le désir de connaître, etc. Plus difficile encore, reste le compte rendu de lecture, car on ne peut se prévaloir de la garantie de réussite de cet exercice, consécutive, elle-même, du risque de méprise quant au contenu de l'ouvrage. Qu'à cela ne tienne, *Les fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon* est un titre clairement alléchant qui invite à la lecture et ne saurait réprimer l'envie d'en rendre compte. Que cache donc cet intitulé choisi par Claudine-Augée Angoué comme fil conducteur de son ouvrage? Sachant que le titre d'un livre n'apparaît que comme une indication plus ou moins révélatrice de son contenu, nous allons plutôt parcourir l'ensemble de ce livre, afin d'en extraire la substance essentielle et d'en rendre compte.

### 1. Généralités

La problématique de l'immixtion de la religion dans la sphère politique semble consécutive à l'ambition humaine d'une organisation sociale paisible exprimée à partir de la formation des premières communautés des hommes. Bien plus, l'existence humaine, elle-même, paraît tout devoir à Dieu présenté comme source de toute vie, principe d'ordre et de justice. Sur Lui, se fondent toutes religions, si l'on en croit l'hypothèse créationniste du monde. En effet, le créationnisme se veut cette théorie selon laquelle les espèces vivantes, créées autrefois par Dieu, n'auraient pas subi d'évolution. La Bible qui formalise et accrédite cette vision de l'origine de l'homme et du monde présuppose non seulement une absolue responsabilité divine dans le phénomène de l'existence, mais aussi l'omniprésence de Dieu dans la nature et le vécu de l'homme. Par conséquent, dès leur apparition, la vie humaine en particulier et l'existence du monde en général sont marquées de l'empreinte divine, dont la religion représente le moyen d'expression et l'instrument d'expansion. Cette hypothèse de la création de l'univers par l'Être suprême qu'est Dieu, très répandue dans le domaine religieux notamment, est contestée et remise en cause par la science, vue comme un ensemble de connaissances discursives établissant des relations ou des lois nécessaires

entre les phénomènes étudiés et rassemblant dans des théories ces relations ou lois. À l'idée de création du monde par Dieu, qui consacre pour ainsi dire la stagnation des êtres vivants, les scientifiques opposent la thèse de l'évolution progressive et méthodique des êtres, partant des plus simples aux plus complexes. L'évolutionnisme ainsi défini caractérise cette théorie pour laquelle le monde est issu et a subi une suite de transformations aboutissant à l'apparition de nouveaux types de vivants. Seulement, il y a lieu de noter que ces deux doctrines (le créationnisme et l'évolutionnisme) dont les visions sur l'origine du monde s'opposent diamétralement se trouvent sous l'influence de deux courants de pensée dont les positions sont au moins aussi tranchées. Il s'agit de l'idéalisme qui accorde l'absolue primauté aux réalités ou essences immatérielles et détermine la théorie de la création, et du matérialisme pour qui il n'y a de réalité que matérielle et sur qui se fonde l'évolutionnisme.

En tant qu'il sous-tend, détermine le comportement religieux chez l'homme et constitue le fil conducteur des *Fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon*, le créationnisme sera donc privilégié dans cette réflexion. On peut supposer que la difficulté, voire l'incapacité de l'homme à expliquer l'origine et la raison d'être de tout ce qui existe a conduit à imaginer un créateur, à qui est attribuée la paternité de tout ce qui existe. Aussi, plusieurs autres fonctions incombent-elles à ce dernier, selon le bon-vouloir et les intérêts de l'humanité. Ainsi Dieu apparaît-il également comme « une invention « commode » de l'homme, utile pour dominer ses craintes, fuir ses responsabilités », selon l'expression de Michel Malherbe (2004, p.9), le soutien permanent et universel de l'humanité et le principe régulateur de la communauté des hommes. Toutes les époques et toutes les communautés humaines ont donc connu et restent fortement imprégnées par les marques imprimées par l'idée de Dieu et/ou son corollaire : la religion. La problématique de l'omniprésence ou non de Dieu et de la religion dans le monde des humains s'appuie sur cette idée que tout système de pensées procède toujours d'autres, qu'il prolonge ou auxquels il s'oppose (le créationnisme et l'idéalisme). Se déclinent ainsi l'histoire et l'origine de la philosophie qui, au cours des siècles, évoluent dans une quête perpétuelle de l'émancipation des systèmes de pensée idéalistes et abstraits, que constituent la mythologie et la théologie, pour expliquer par la raison la formation du monde et le phénomène de l'existence.

Bien avant les philosophes présocratiques, les premiers ayant tourné le dos aux mythes et à Dieu (ou à la religion) et qui, voulant différemment rendre compte de la nature des choses, ont ouvert la voie de la raison et posé les fondements raisonnés de la philosophie, les poètes et les théologiens, à travers les cosmogonies et les théogonies mythiques, détenaient le monopole de la parole et de la vérité sur l'explication du spectacle de la nature (vers 500 et plus av. J.-C.). Ce fut une longue période au cours de laquelle la plupart des esprits étaient formés à la conception

religieuse du monde. Celle-ci s'étirole avec l'avènement de la raison et donc de la philosophie, qui vont occuper le devant de la scène pendant des siècles (entre le IV<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. et le VI<sup>ème</sup> siècle de notre ère), avant de «disparaître» de nouveau, notamment au Moyen Âge et à la Renaissance, entre les VI<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles et de laisser la place à la religion, une fois de plus. La philosophie et la religion vont se passer ainsi le relais de l'occupation des premières loges de la pensée dominante au cours des siècles, sans que l'une n'arrive pas véritablement à écarter l'autre. En réalité, avec des audiences différentes, elles ont cheminé ensemble côte à côte, s'établissant à tour de rôle l'une au-dessus de l'autre. Ce chevauchement entre la philosophie et la religion n'exclut pas les autres domaines de la vie communautaire des hommes. La politique en particulier s'en trouve remarquablement influencée, car, la plupart du temps, l'élite intellectuelle, religieuse et/ou philosophique se charge également non seulement de réfléchir sur les questions politiques, mais aussi d'administrer la mise en œuvre des décisions qui en découlent. Cette interaction entre la sphère religieuse et le domaine politique n'est pas un long fleuve tranquille, au point de la laisser prospérer indéfiniment. Il crée des remous au sein de la société. Plus précisément, les aspirations presque irrépréhensibles de la politique dans la gestion des affaires de la cité et la réalité de l'ordre dogmatique très pesant et quasi austère du cadre religieux dans le monde sont de plus en plus incompatibles et irréconciliables dans un projet commun du vivre ensemble.

Cette confrontation ou, plus exactement cette opposition de styles, de modes de fonctionnement entre les mondes politique et religieux est loin d'être une sinécure. Bien au contraire, elle crée des remous inquiétants au sein des sociétés humaines. Afin d'éviter d'éventuels conflits ouverts et de garantir une certaine sérénité sociale, il a fallu non seulement distinguer ce qui relève de la politique de ce qui est issu de la religion, mais aussi et surtout de séparer par la loi leurs modes de fonctionnement respectifs. C'est ainsi qu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, en France comme dans beaucoup d'autres États à travers le monde, sur lesquels il n'est nul besoin d'insister, apparaissent les premiers projets de séparation des églises et de l'État. Avant l'adoption en France de la loi sur la séparation des églises et de l'État intervenue en décembre 1905, la première séparation de ces deux cadres est déjà effective dès 1794, à travers «la convention nationale, par le décret du 2 sans-culottides an II (18 septembre 1794), qui supprime le budget de l'Église constitutionnelle, et confirmée le 3 ventôse an III (21 février 1795) par le décret sur la liberté des cultes, qui précise, à son article 2, que «la République ne salarie aucun culte».

Cependant, malgré les efforts visant à séparer la religion de la politique, des liens très forts et presque indestructibles continuent de les rassembler, à travers des mécanismes aussi complexes que la nature humaine qui les sous-tend. Tous les pays du monde, dont le Gabon, continuent d'assister parfois

impuissants à l'union «incestueuse» ou interdite entre la religion et la politique, malgré la proclamation de la laïcité dans ces États.

À travers *Les Fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon*, Claudine-Augée Angoué, une anthropologue spécialiste de l'anthropologie sociale et culturelle, revient sur cette question de la collusion du politique et du religieux dans les hautes sphères de la gestion de l'État gabonais après la période coloniale. C'est un sujet très actuel. Tous ceux qui ont un intérêt quelconque dans l'organisation et l'administration politiques de l'État au Gabon trouveront là un support d'information particulièrement intéressant. Outre une introduction relativement longue (21 p.) faisant la genèse des fondements religieux du pouvoir au Gabon, une conclusion (15 p.) et une bibliographie élaborée (9 p.), cet ouvrage compte quatre chapitres.

## 2. Chapitre 1

Respectant la méthode empirique basée sur l'observation et l'expérience du terrain annoncée à l'introduction, le premier chapitre énonce les bases fondamentales qui tendent à conférer des attributs supposés ou réels de pouvoir aux candidats et postulants aux postes de responsabilité dans les administrations locale et centrale ou nationale. De ce travail «d'inspection» ou de fouille, il ressort que les rites et cultes ésotériques gabonais représentent des passages obligatoires pour ces aspirants à l'exercice du pouvoir et des supports avérés de ce dernier. Tous les présidents gabonais, à une exception près, y ont été initiés. Parmi ces rites ou «religions», le Melan/Byeri, le Ndjobi et le Bwiti, cités en exemple, vont permettre une certaine compréhension de l'interaction entre les cercles ésotériques à caractère religieux et le pouvoir politique, d'autant que ceux-ci ont reçu parmi les présidents gabonais, Léon Mba et Omar Bongo, respectivement initiés au Bwiti et à l'ensemble des rites gabonais. De chacun de ces cercles ésotériques, les intéressés tirent un ou plusieurs éléments rituels ou culturels qu'ils estiment capables de renforcer leur pouvoir politique.

## 3. Chapitre 2

Le deuxième chapitre montre comment le religieux devient un instrument de contestation et de construction hégémonique du pouvoir. Dans le premier aspect du religieux comme modèle de contestation, on découvre les mécanismes envisagés et les stratégies adoptées par les leaders ou futurs dirigeants du pouvoir politique tels que Léon Mba, en vue d'opposer une certaine résistance à l'administration coloniale, impérialiste et très défavorable à l'épanouissement des peuples autochtones. Parmi eux, la religion et, plus précisément, le Bwiti choisi par Léon Mba comme «arme de combat» va se révéler particulièrement efficace en tant qu'élément unificateur des populations locales et force d'opposition contre les Colons. En effet, contrairement au

Byeri, centré uniquement sur la famille et, plus que le Ndjobi avec un champ de rassemblement réduit, le Bwiti possède cette particularité de fédérer au-delà de la famille, du clan, de la région. Le premier président gabonais va donc s'en servir non seulement pour faire front aux assauts dominateurs des Colons, mais aussi pour asseoir son pouvoir politique. Pour ce faire, il puise ses forces dans l'ethnie philosophique, cette sorte de confrérie qui regroupe des individus se réclamant de son ordre. Dans le second aspect faisant du religieux le moyen de construction hégémonique du pouvoir, il est démontré qu'à la suite du Président Léon Mba, qui est passé d'une phase de «rébellion» plus ou moins déclarée contre l'administration coloniale à l'adhésion presque inconditionnelle à cette même administration, son successeur à la tête de l'État gabonais, va s'inscrire dans la continuité de l'oppression, de la domination et de l'exploitation des populations gabonaises pour sa gloire personnelle. Dans cette perspective, le religieux lui offre des armes «appropriées». Tout en s'appuyant sur le Ndjobi, qui lui garantit une base fonctionnelle nécessaire à la conduite des hommes et à l'affirmation de son pouvoir, Omar Bongo Ondimba va faire le tour du Gabon, afin de s'approprier, à l'occasion d'une initiation expresse, les attributs de pouvoir supposés existants dans les cultes et rites du territoire national. Plus tard, ce champ d'initiation souvent factice et intéressée s'élargit aux cercles ésotériques importés tels la franc-maçonnerie, la rose croix, etc., qui contribuent visiblement à consolider son pouvoir et sa domination aussi bien sur ses collaborateurs que sur le reste de la population gabonaise. Son ethnie philosophique, plus élargie, accroît, pour ainsi dire, son pouvoir politique.

#### 4. Chapitre 3

Le chapitre trois édifie sur les rapports entre l'ethnie philosophique et la consolidation du pouvoir politique au Gabon. Deux points développés à ce niveau permettent de cerner cette corrélation : l'inversion des valeurs comme indicateur de l'ethnie philosophique et l'université Omar Bongo : lieu d'expérimentation de la politique de non-droit. Le premier point fait naturellement référence à la mauvaise utilisation non seulement des normes éthiques et morales, mais aussi du code de déontologie qui doivent réguler la vie sociale gabonaise généralement considérée, décelée dans la gouvernance d'Omar Bongo Ondimba. Puisées dans les cultes et rites religieux d'une part, et dans des cercles ésotériques importés d'autre part, ces valeurs dont l'essence originelle est de promouvoir l'épanouissement du citoyen et une meilleure organisation sociale en vue du bien-être de la communauté dans son ensemble, ont plutôt servi d'autres objectifs cyniques dont la médiocrité, la gabegie, les passe-droits, le désordre et l'anarchie représentent les manifestations les visibles. Le second point, quant à lui, s'appesantit sur le cas de l'université Omar Bongo pour démontrer, à une échelle réduite, mais suffisamment révélatrice, l'état de

déliquescence de l'organisation politique au Gabon, version Omar Bongo Ondimba.

#### 5. Chapitre 4

Le chapitre quatre est intitulé la situation coloniale : terreau de l'État néocolonial et bonapartiste au Gabon. Il met en exergue la conception et la mise en œuvre de la nouvelle politique au Gabon par Omar Bongo Ondimba, ainsi que son modèle de citoyen gabonais. Ce projet induit la création d'un parti politique unique, le Parti Démocratique Gabonais, dans lequel le fondateur s'emploie à rassembler toutes les ressources humaines, culturelles, financières et matérielles du pays, en vue de son contrôle absolu. «Les prémisses de la construction de la Nation par Léon Mba» est le premier point de ce chapitre qui décline les raisons de l'échec du projet de fondation d'une nation au Gabon initié par le premier président gabonais. Comme le christianisme en France, Léon Mba a voulu poser le Bwiti comme socle de la Nation gabonaise. Omar Bongo Ondimba tente la même expérience de faire du Gabon une nation, sans plus de succès, d'autant qu'il s'inscrit dans la même logique que les Colons qui ont privilégié la construction d'un État au détriment de l'établissement d'une nation. Le second point du chapitre quatre : le religieux pour instrumentaliser les populations et consolider son pouvoir politique révèle, quant à lui, comment le religieux qui est censé et aurait dû servir à unifier les forces vives du pays et travailler à son développement grâce aux efforts de tous, a été détourné de ce noble objectif et mis au service du renforcement du pouvoir politique d'Omar Bongo Ondimba.

#### Conclusion

Cet ouvrage est un vrai concentré d'informations sur les dessous réels, mais pas facilement perceptibles du pouvoir politique néocolonial au Gabon. Outre les mécanismes de gestion et du maintien de ce pouvoir «improductif», le lecteur découvre non seulement le fonctionnement de certains rites, cultes et cercles ésotériques à caractère religieux, mais aussi et surtout leur incrustation voulue dans la sphère politique qu'ils déterminent négativement pour l'essentiel. Voici donc un support pédagogique, un outil de travail et une source d'informations enrichissante pour les étudiants, les chercheurs et tous ceux qui aiment la culture et désirent s'informer sur la «face cachée» du pouvoir politique néocolonial au Gabon.

#### Indications bibliographiques

Angue, Claudine-Augée, 2016. *Les fondements religieux du pouvoir néocolonial au Gabon*, Collection Études Africaines, l'Harmattan, Paris  
 Malherbe Michel, Les religions de l'humanité, Paris, Criterion, 2004.

## **Recommandations aux auteurs**

Les fiches techniques, les articles de vulgarisation, les comptes rendus de lecture, les annonces d'événements scientifiques, les résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, les résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc. soumis au Bulletin des Sociétés Anciennes et contemporaines doivent respecter les règles suivantes :

- Le texte ne doit pas compter plus de 3 000 mots (titre, notes de bas de page, bibliographie et espaces compris).
- Le texte doit être formaté en Garamond 12 pt, interligne simple.
- Le texte doit compter quatre images et/ou tableaux au maximum.
- Les sources historiques doivent être insérées en note de bas de page dans le texte principal.
- Les fiches techniques et les articles de vulgarisation doivent comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Soumission**

Les contributions doivent être envoyées en version électronique uniquement à l'adresse suivante :

- [bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com)

### **Évaluation**

- Chaque article sera soumis à la révision anonyme de deux relecteurs. En cas de rapports contradictoires, un troisième relecteur sera sollicité.
- Les auteurs des articles retenus devront fournir dans un délai d'une semaine, après réception des avis d'acceptation, une version corrigée selon les indications des relecteurs, en cas d'acceptation des remarques et suggestions éventuelles.

### **Appel à contribution BULSAC n°6**

Le Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines (BULSAC) publiera son sixième numéro en décembre 2022. BULSAC valorise et promeut les travaux et les publications en histoire, en archéologie et en sciences connexes sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Les contributeurs intéressés par la prochaine livraison du BULSAC doivent envoyer leurs propositions d'articles par e-mail à l'adresse suivante : [bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com).